

ÉGALITÉ



Pauvreté et emploi : la situation des Roms dans 11 États membres de l'UE

Enquête sur les Roms – Données en bref



EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



De nombreuses informations sur l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sont disponibles sur le site internet de la FRA (<http://fra.europa.eu>).

**Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.**

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*): Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Crédit photo : © Kalle Koponen, 2011
© OSCE/Hasan Sopa
© Kinsey

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

FRA – Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne – Autriche
Tél. +43 158030-0 – Fax +43 158030-699
Email: info@fra.europa.eu – fra.europa.eu

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2016

PDF ISBN 978-92-9491-205-3 doi: 10.2811/390548 TK-01-13-754-FR-N
Paper ISBN 978-92-9491-207-7 doi:10.2811/410972 TK-01-13-754-FR-C

© Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2014
Toute reproduction partielle ou totale des informations est autorisée, à l'exception des utilisations commerciales et à condition de mentionner la source

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ SANS CHLORE (PCF)

Pauvreté et emploi: la situation des Roms dans 11 États membres de l'UE

Enquête sur les Roms –
Données en bref

Avant-propos

Les Roms constituent la plus grande minorité ethnique d'Europe et font partie intégrante de la société européenne depuis des siècles. En dépit des efforts consentis aux niveaux national, européen et international afin de renforcer la protection de leurs droits fondamentaux et de faire progresser leur intégration sociale, nombreux sont les Roms qui sont encore confrontés à une extrême pauvreté et à une exclusion sociale profonde, à la discrimination et à des obstacles dans l'exercice de leurs droits fondamentaux.

La lutte contre la pauvreté et le renforcement de l'intégration sociale passent inévitablement par l'égalité de traitement et le plein accès à l'emploi. Le travail ne constitue pas uniquement une source de revenus à l'origine du bien-être matériel ; il construit également un capital humain, façonne des stratégies de survie et les relations entre les groupes et entre les sociétés. La pauvreté ne se résume pas à une question d'argent et travailler ne se résume pas non plus à occuper un emploi. C'est pour cette raison que la stratégie Europe 2020 accorde autant d'importance à la pauvreté et à l'emploi.

La FRA présente dans ce rapport les résultats de l'enquête sur les Roms menée en 2011 dans le domaine de la pauvreté et l'emploi. Environ 90 % des Roms interrogés disposent d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté national. Environ 40 % des enfants vivent dans des foyers connaissant la malnutrition ou la faim. Plus de la moitié des Roms participant à l'enquête vivent dans des zones isolées, dans des habitations qui ne respectent pas les normes minimales en matière de logement. Leurs perspectives d'emploi restent compromises par les préjugés et la discrimination. Parmi les personnes interrogées, environ un tiers seulement a déclaré effectuer un travail rémunéré, souvent précaire et informel.

Malgré l'étendue de la discrimination, la plupart des Roms cherchent activement du travail. Cependant, pour briser le cercle vicieux de l'inégalité, améliorer les possibilités d'emploi et réduire la pauvreté et la misère, des efforts concertés sont nécessaires. En période de crise économique, les groupes les plus vulnérables sont les premiers touchés. Les modestes progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre de l'UE et des stratégies nationales d'intégration des Roms risquent d'être compromis. Aujourd'hui, 58 % des jeunes Roms vivant dans les 11 pays où l'enquête a été menée ne travaillent pas, ne font pas d'études et ne suivent pas de formation, la moyenne étant de 13 % dans l'UE. Dans le domaine de l'emploi, la réduction de l'écart entre la situation des jeunes Roms et non-Roms que l'on observe n'est pas due à une augmentation des possibilités d'emplois pour les Roms, mais plutôt à la détérioration des perspectives pour les jeunes non-Roms. Une véritable inclusion des Roms doit améliorer leur situation pour qu'ils se voient offrir les mêmes possibilités que les non-Roms et non l'inverse.

Les Roms sont confrontés à des problèmes complexes qui nécessitent une approche intégrée : le faible niveau d'études atteint, les obstacles sur le marché du travail, la ségrégation et la précarité des conditions de vie nécessitent des actions coordonnées se renforçant mutuellement. L'UE doit jouer un rôle important dans la mise en œuvre de ces changements en renforçant la législation contre la discrimination, en coordonnant les politiques, en fixant des objectifs communs en matière d'inclusion et en allouant des fonds. Cependant, les autorités nationales, régionales et, particulièrement, locales ont la responsabilité essentielle de faire participer les communautés roms et d'engager un changement.

Afin d'atteindre une amélioration concrète des conditions de vie des personnes roms et d'offrir une égalité des chances à leurs enfants, il faut une volonté politique : le courage et la détermination à agir. Toutefois, la volonté politique seule ne suffit pas. Nous devons également savoir quelles actions sont efficaces et utiliser des outils de suivi fiables permettant d'évaluer les résultats atteints et leurs déterminants. Sinon, nous risquons de dépenser en vain les fonds destinés à améliorer les possibilités d'emploi et à réduire la discrimination sur le marché du travail.

La contribution de la FRA au processus d'inclusion des Roms fournit des éléments de preuve sur tous ses aspects. En collectant des données, en participant à l'élaboration des indicateurs de progression et en testant de nouvelles manières de faire participer les communautés roms au niveau local, la FRA oriente plus précisément les efforts déployés en faveur de l'intégration des Roms et les renforce. Cette publication constitue un élément de cet engagement global.

Morten Kjaerum
Directeur

Codes Pays

Code pays	État membre de l'UE
BG	Bulgarie
CZ	République tchèque
EL	Grèce
ES	Espagne
FR	France
HU	Hongrie
IT	Italie
PL	Pologne
PT	Portugal
RO	Roumanie
SK	Slovaquie



Table des matières

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	7
PRINCIPAUX RÉSULTATS ET AVIS DE LA FRA	11
1 FORMES DE PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL	15
1.1. Travail rémunéré	16
1.2. Participation des jeunes au marché du travail	18
1.3. Jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ni de formation	20
1.4. Formes d'emploi du travail rémunéré	21
1.5. Chômage	23
1.6. Participation des femmes au marché du travail	25
2 OBSTACLES STRUCTURELS À L'INTÉGRATION DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL	29
2.1. Ségrégation spatiale	29
2.2. Discrimination	30
3 SÉCURITÉ SOCIALE ET EMPLOI	31
3.1. Assurance maladie	31
3.2. Droits à retraite	32
4 CIBLES DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020 EN MATIÈRE DE PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION SOCIALE	35
4.1. Risque de pauvreté	37
4.2. Les travailleurs pauvres	38
4.3. Faible intensité de travail des ménages dans l'enquête pilote de la FRA sur les Roms	40
4.4. Conditions de vie conduisant à la marginalisation et la paupérisation	42
CONCLUSIONS	45
ANNEXE : L'ENQUÊTE EN BREF	47
BIBLIOGRAPHIE	49

Introduction

Les Roms constituent la minorité ethnique de l'Union européenne (UE) la plus importante et l'une des plus défavorisées. Ils sont confrontés à l'exclusion sociale, à la discrimination, à des inégalités d'accès à l'emploi, à l'éducation, au logement et à la santé. La lutte contre la pauvreté et le renforcement de l'inclusion sociale passent inévitablement par l'égalité de traitement et le plein accès à l'emploi. L'analyse du marché du travail et de la situation financière des Roms présentée dans ce rapport s'appuie sur l'enquête pilote sur les Roms de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA). Elle vise à améliorer la compréhension de la situation et à favoriser l'élaboration de politiques mieux ciblées au niveau de l'UE et au niveau national.

Le Traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE) dispose que l'UE doit lutter contre l'exclusion sociale et les discriminations (article 3 du TFUE) et réaffirmer les droits sociaux établis dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la Charte sociale adoptées par la Communauté et le Conseil de l'Europe.¹ Parmi les 10 à 12 millions de Roms vivant en Europe, selon les estimations, nombreux sont ceux qui sont confrontés à des préjugés, à l'intolérance, à des discriminations et à l'exclusion sociale au quotidien. Ils sont marginalisés et vivent dans des conditions socio-économiques très défavorables. Ceci n'est pas compatible avec les valeurs fondatrices de l'UE, sape la cohésion sociale, entrave la compétitivité et génère des coûts pour la société dans son ensemble. L'UE a adopté une stratégie visant à traiter ces questions en garantissant le plein respect des droits fondamentaux, ce que souligne la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive qui vise explicitement, mais pas exclusivement, les Roms. Cette stratégie a également guidé l'élaboration du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms jusqu'en 2020, qui doivent, à leur tour, soutenir la mise en œuvre de la stratégie 2020.²

Le 9 décembre 2013, le Conseil de l'Union européenne a adopté une recommandation visant à aider les États membres à améliorer l'efficacité des mesures prises en faveur de l'inclusion des Roms. Cette recommandation insiste sur le renforcement de la mise en œuvre de leurs stratégies nationales d'inclusion des Roms, ou d'ensembles de mesures politiques intégrés

dans des politiques de portée plus large en matière d'inclusion sociale visant à améliorer la situation des Roms et à éliminer tout fossé entre les Roms et la population majoritaire. Elle suggère particulièrement aux États membres de prendre des mesures efficaces pour garantir l'égalité de traitement des Roms dans l'accès au marché du travail et aux possibilités d'emploi. Elle recommande aussi de prendre des mesures pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui touchent les personnes défavorisées, y compris les Roms, en investissant dans le capital humain et dans les politiques de cohésion sociale. Il est recommandé aux États membres, en fonction de la taille et de la situation économique et sociale de leurs populations roms, d'envisager de faire de l'inclusion de ces dernières un thème important dans leurs programmes nationaux de réforme ou dans leurs rapports sociaux nationaux dans le contexte de la stratégie Europe 2020.³

Les efforts déployés en vue de l'inclusion des Roms visent les personnes roms, mais également l'ensemble de la population qui vit dans l'UE, car l'amélioration des possibilités d'emploi des Roms contribuera à faire aboutir la stratégie de croissance Europe 2020 au bénéfice de tous, y compris d'autres groupes marginalisés. La stratégie Europe 2020 est axée sur cinq objectifs ambitieux en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, de réduction de la pauvreté et de climat/d'énergie. Deux d'entre eux présentent un intérêt immédiat pour ce rapport : l'emploi et la réduction de la pauvreté. Les objectifs de la stratégie sont d'atteindre un taux d'emploi de 75 % de la population en âge de travailler (20 à 64 ans) et de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.⁴ Ces deux objectifs sont interdépendants, mais l'augmentation des revenus ne peut suffire pour réduire la pauvreté. L'emploi, vecteur majeur d'inclusion sociale, constitue le principal facteur susceptible d'améliorer les conditions de vie et de permettre de résoudre le problème de la pauvreté. En outre, l'amélioration de la situation des Roms en matière d'emploi contribue à la cohésion sociale par le

¹ Union européenne, Traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne, 2007 ; Conseil de l'Europe, Charte sociale européenne (révisée), 1996.

² Commission européenne (2010).

³ Conseil de l'Union européenne (2013).

⁴ Les trois autres objectifs concernent le domaine de la recherche et du développement, le changement climatique et l'éducation. 3 % du PIB de l'UE devraient être investis dans le domaine de la recherche et du développement. Dans le domaine du changement climatique et des énergies durables, il est attendu que les émissions de gaz à effet de serre soient réduites de 20 % par rapport à celles de 1990, que les énergies renouvelables gagnent 20 % et que l'efficacité énergétique augmente de 20 %. Dans le domaine de l'éducation, il est prévu que les taux de sortie précoce du système scolaire passent en dessous des 10 % et qu'au moins 40 % des jeunes de 30 à 34 ans disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Voir Commission européenne, *Europe 2020 en bref*.

renfort de la diversité et le soutien de la stabilité de la démocratie, un préalable à une protection efficace des droits de l'homme.⁵

Pour surmonter la marginalisation économique et sociale persistante et respecter entièrement les droits fondamentaux, le cadre de l'UE recense et fixe des conditions minimales auxquelles il faut parvenir dans quatre domaines essentiels, à savoir l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et au logement, afin d'aider les États membres à atteindre les objectifs généraux de la stratégie Europe 2020. Le suivi de ces conditions minimales devrait s'appuyer sur des indicateurs communs, comparables et fiables, et être effectué chaque année.⁶ Pour ce faire, la Commission européenne, prenant en considération les conséquences de la crise financière et la fragilité de la stabilité sociale, a ajouté à son mécanisme de surveillance macroéconomique un tableau de bord d'indicateurs relatifs à l'emploi, l'inégalité et l'exclusion sociale.⁷

Enquête pilote sur les Roms

En 2011, la FRA a mené, en coopération avec la Commission européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, une enquête pilote sur les populations roms et les populations non-roms vivant dans leur voisinage. L'enquête a recueilli des données dans 11 États membres de l'UE sur leur situation au regard de l'emploi, de l'éducation, du logement et des soins de santé, ainsi que sur les questions de l'égalité de traitement et de la connaissance des droits.⁸

Au total, 16 319 ménages ont participé à l'enquête en Bulgarie, en Espagne, en France, en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Pologne, au Portugal, en République tchèque, en Roumanie et en Slovaquie. Dans chaque ménage, une personne âgée d'au moins 16 ans a été sélectionnée pour un entretien. Les informations fournies concernent en partie le ménage dans son ensemble et décrivent donc les conditions de vie de 61 271 personnes faisant partie de ces ménages.⁹ Dans chaque pays, environ 1 000 ménages roms et 500 ménages non-roms vivant à proximité immédiate ont été choisis au hasard. L'échantillon ne comprend que des régions où l'on sait que la population rom est importante.¹⁰

⁵ Conseil de l'Europe, Comité des Ministres (2010).

⁶ Commission européenne (2011).

⁷ Commission européenne (2013a).

⁸ FRA (2012).

⁹ Un groupe supplémentaire de migrants roms installés en France a été interrogé mais n'est pas inclus dans cette analyse. Les résultats concernant ce groupe sont disponibles dans : Cherkezova, S., Tomova, I. (2013).

¹⁰ Des informations détaillées sur la méthode et la couverture de l'échantillonnage sont disponibles dans : FRA (2013).

Il reflète la situation de toutes les régions des 11 États membres qui comptent une proportion de Roms supérieure à la moyenne. Les résultats ne sont donc pas représentatifs de la population rom totale ou de la population des États membres où l'enquête a été menée. L'enquête met en lumière les conditions de vie dans des zones où l'identité rom est plus visible. La population non-rom a été choisie dans les mêmes zones et diffère de la population rom en matière de revenus, d'emploi et de logement. En outre, on observe également un écart économique entre ces deux groupes et la « population majoritaire », un terme utilisé ici pour décrire la population d'un pays reflétant les conditions de vie moyennes dans ce pays. L'analyse des réponses des Roms et des non-Roms montre que les signes de marginalisation et l'absence d'infrastructures caractéristiques des zones isolées sont souvent communs aux deux groupes.

L'ethnicité rom a été uniquement déterminée par auto-identification. Cela implique une prise de conscience explicite et un certain sentiment d'appartenance à la minorité rom.

Le résumé des principaux résultats a été publié conjointement par le PNUD et la Commission européenne en 2012.¹¹ Le présent rapport approfondit l'analyse et la met en perspective avec les objectifs de la stratégie Europe 2020 sur l'emploi, la pauvreté et l'exclusion sociale. Il se concentre sur la situation en matière d'emploi et les facteurs qui influent sur la situation personnelle du répondant comme sur celle du ménage, les schémas de risque de pauvreté et la situation financière, ainsi que les conditions de vie des ménages. L'analyse tente en particulier de comprendre les écarts relatifs à l'emploi mis en évidence par l'enquête et le lien possible avec des facteurs tels que la ségrégation, les conditions de vie et l'éducation.

Il est important de tenir compte de ces facteurs ; en effet, pour occuper un emploi rémunéré, il faut d'abord que des emplois soient offerts, ensuite qu'il existe une main-d'œuvre qui dispose des qualifications requises et, enfin, que les conditions adéquates soient réunies pour que la main-d'œuvre puisse travailler quotidiennement de façon régulière. À cet égard, l'absence d'investissement public ou privé restreint l'offre d'emplois et le manque de qualifications limite les compétences recherchées par les employeurs. En outre, le fait de vivre dans une zone isolée avec peu ou pas d'accès aux transports publics et une infrastructure peu développée, d'être soumis à des contraintes liées à la garde d'enfants ou d'être victime de discrimination et de racisme réduit les possibilités de trouver du travail.

¹¹ FRA (2012).

Les ménages roms dans les zones isolées

Les zones cibles de l'enquête ont été sélectionnées de façon à couvrir des zones urbaines et rurales et où la population rom était plus dense.

Les ménages roms ont été choisis pour participer à l'enquête si au moins l'un de leurs membres s'auto-identifiait comme Rom. Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms et Loms) ; il englobe également la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes ».¹² Le terme « non-Rom » désigne la population vivant à proximité des Roms interrogés et n'est pas représentative de la population majoritaire.

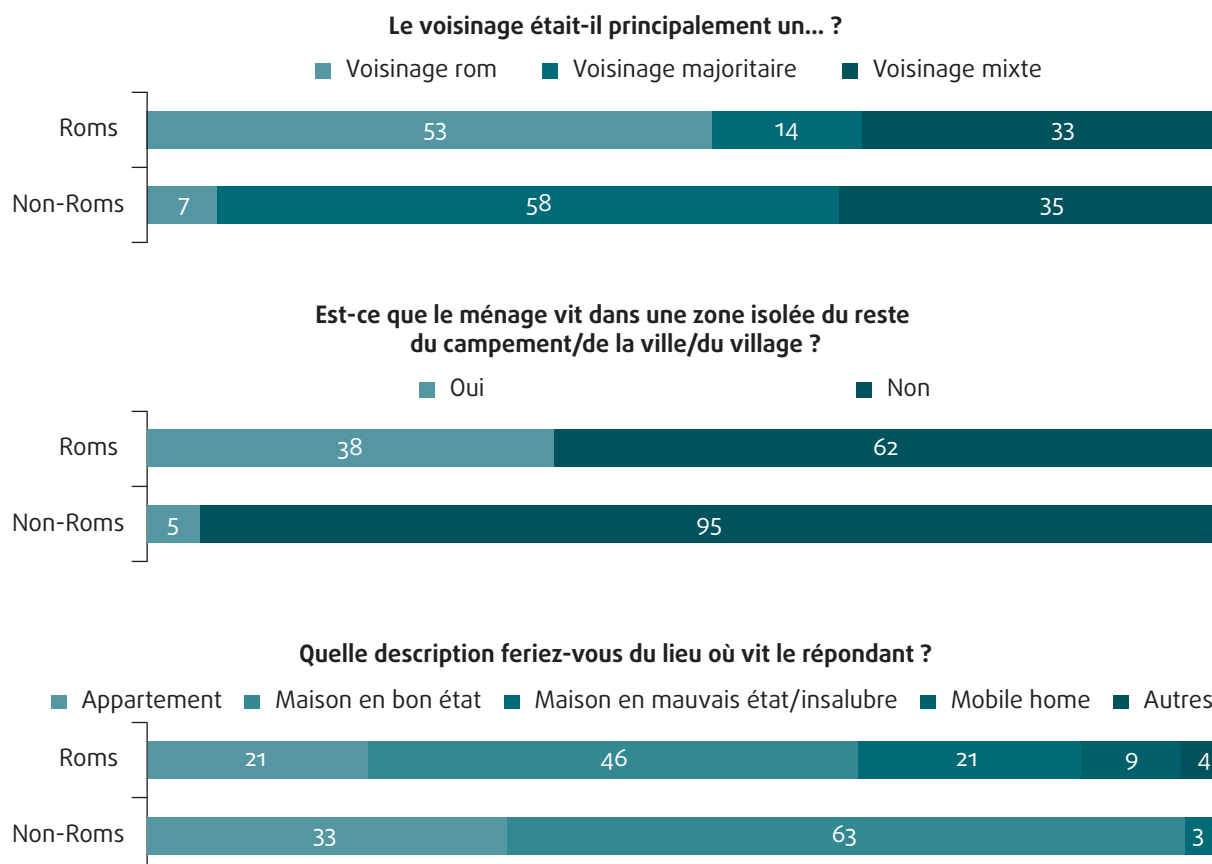
En France, les Roms interrogés étaient des gens du voyage vivant dans des aires d'accueil. En Italie et en

Grèce, environ la moitié et un tiers des répondants roms, soit respectivement 47 % et 30 %, vivaient dans des campements.

Il a été demandé aux personnes chargées de mener les entretiens de classer les environnements dans lesquels vivaient les répondants (figure 1). Les résultats indiquent que les Roms interrogés sont concentrés dans des environnements qui se distinguent de ceux des non-Roms vivant à proximité. Plus de la moitié des non-Roms, mais seulement 14 % des Roms, vivent dans des zones majoritaires, alors que plus de la moitié des Roms vivent dans un voisinage rom.

En moyenne, environ 38 % des Roms interrogés vivent dans des zones isolées, alors que cette proportion est de 5 % pour les non-Roms, selon l'évaluation des enquêteurs. De plus, 20 % des Roms vivent dans des logements insalubres ou en mauvais état, et 9 % dans des caravanes ou des mobile homes (en France, en Grèce et en Italie).

Figure 1 : Évaluation par l'enquêteur du quartier du répondant, personnes rom et non-roms (%)



Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, personnes dans des ménages

¹² Conseil de l'Europe (2012).

Principaux résultats et avis de la FRA

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LES ROMS RELATIFS À LA PAUVRETÉ ET L'EMPLOI

La situation des Roms dans 11 États membres de l'UE – Les résultats des enquêtes en bref est une publication conjointe de la FRA, du PNUD, de la Banque mondiale et de la Commission européenne qui présente les principaux résultats des données conjointes des enquêtes du PNUD et de la FRA, notamment sur la pauvreté et l'emploi :

Pauvreté

- En moyenne, 90 % des Roms interrogés environ vivent dans un ménage ayant un revenu équivalent se situant au-dessous du seuil national de pauvreté.
- En moyenne, environ 40 % des Roms vivent dans un ménage dont l'un des membres, au moins une fois au cours du mois écoulé, s'est couché en ayant faim, par manque de moyens pour l'achat de nourriture.

Emploi

- En moyenne, moins d'un Rom sur trois est salarié.
- Un répondant rom sur trois déclare être au chômage.
- D'autres déclaraient être une personne au foyer, retraitée, inapte à travailler ou indépendante.

Les résultats de l'enquête indiquent que les Roms sont confrontés à de multiples problèmes en matière d'emploi : les taux d'emploi sont très faibles, en particulier pour les jeunes Roms et les jeunes non-Roms de leur voisinage. L'absence de qualification acquise à l'école, associée à une ségrégation résidentielle et à la discrimination, renforce le processus d'exclusion du marché du travail formel. En outre, les résultats indiquent que nombre de Roms restent très défavorisés en matière de logement et vivent dans des conditions d'extrême pauvreté. Les femmes et les enfants, qui passent beaucoup plus de temps au sein du foyer, pâtissent particulièrement de ces conditions. Cependant, les résultats révèlent également d'importantes différences en fonction des pays, dont il convient de tenir compte dans l'élaboration des programmes en matière d'inclusion, d'emploi et de réduction de la pauvreté destinés aux Roms.

Accès à l'emploi

L'enquête indique que les taux d'emploi sont particulièrement bas pour les Roms, dans tous les États membres couverts. Le travail rémunéré est déclaré comme l'activité principale par seulement 28 % des Roms et 45 % des non-Roms vivant dans leur voisinage, âgés de 16 ans et plus. Une proportion considérable de Roms effectuant un travail rémunéré se trouve dans des conditions précaires : 23 % ont des emplois ponctuels, 21 % sont à leur compte et 9 % sont à temps partiel.

Dans tous les États membres couverts par l'enquête, les taux de travail rémunéré des non-Roms vivant dans le voisinage des Roms sont inférieurs aux moyennes nationales ; il semblerait que les zones ciblées par l'enquête (zones comptant un nombre élevé de Roms) proposent peu d'emplois en général et se caractérisent donc par des niveaux de pauvreté élevés dans l'ensemble. Malgré ces niveaux de pauvreté plus élevés, les non-Roms interrogés présentent des modèles similaires à ceux de la population en général, ce qui n'est pas le cas des Roms. On pourrait en conclure que leurs conditions d'emploi sont différentes et que les actions au niveau national visant les zones en relatif déclin économique ne touchent donc pas la population rom. Le taux d'emploi le plus faible constaté parmi les Roms concerne les jeunes Roms âgés de 16 à 24 ans (24 %), mais c'est dans cette tranche d'âge que l'écart est le plus faible avec les non-Roms vivant à proximité immédiate (27 %).

Les taux de chômage autodéclarés parmi les Roms sont trois fois supérieurs à ceux des non-Roms vivant à proximité et au reste de la population. Néanmoins, 74 % des Roms sans emploi déclarent qu'ils cherchent actuellement du travail.



Avis de la FRA

L'objectif de la stratégie Europe 2020 est que 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans occupent un emploi en 2020. Pour que ce taux soit atteint parmi les Roms, les stratégies nationales en matière d'emploi doivent tenir compte des particularités de la situation de cette population et renforcer les actions soutenant la création de revenus au niveau local. Dans certains États membres, il peut s'agir de favoriser différentes formes de travail, salarié et indépendant, comme les activités commerciales. Les pouvoirs publics devraient s'assurer que les systèmes de formation professionnelle destinés aux Roms sont adaptés à leur situation et aux besoins du marché du travail.

Si les programmes publics en matière d'emploi peuvent constituer une réponse temporaire au chômage, ils devraient également être utilisés pour permettre la requalification et la formation continue. La réalisation d'investissements à l'échelle locale dans les infrastructures et les services publics, comme les soins aux enfants et les soins de santé, pourrait servir à stimuler l'emploi local et bénéficier ainsi aux Roms, à la fois en développant leurs compétences et en leur fournissant du travail.

La stratégie de la Commission européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes a recensé cinq domaines d'action prioritaires et met particulièrement l'accent sur l'égalité en matière d'indépendance économique. Des stratégies en faveur de la création d'emplois et de revenus ciblant en particulier les femmes roms pourraient donc contribuer à atteindre cet objectif.

Avis de la FRA

L'accès aux soins de santé étant un droit fondamental, les États membres de l'UE devraient étudier les possibilités de fournir une assurance maladie aux Roms qui ont un emploi précaire ou informel et insister sur l'existence d'une couverture maladie gratuite pour ceux qui ne peuvent pas cotiser. En outre, les États membres devraient garantir que les employeurs remplissent leurs obligations eu égard au paiement des cotisations d'assurance maladie, y compris dans le cas de dispositions contractuelles souples et de travail temporaire.

Les États membres de l'UE devraient examiner la question des droits à la retraite des Roms ou de la méconnaissance de leur existence. Les pensions de retraite sont essentielles parce qu'elles permettent aux personnes âgées d'être indépendantes financièrement et contribuent souvent de façon significative au bien-être et à la survie financière des ménages défavorisés.

Sécurité sociale et emploi

Un bon moyen d'évaluer la qualité d'un emploi consiste à regarder les droits acquis en matière d'assurance sociale et médicale, et notamment les droits à la retraite. L'enquête montre qu'une partie importante des Roms occupe un emploi précaire ou informel et ne bénéficie pas de système d'assurance médicale et sociale, et notamment pas de système de retraite. En moyenne, 19 % des Roms occupant un emploi rémunéré indiquent qu'ils ne bénéficient pas d'une assurance médicale. Concernant la retraite, les résultats de l'enquête indiquent qu'un répondant rom sur trois, âgé de 45 ans et plus, ne pense pas percevoir une retraite (ou n'en perçoit pas s'il est à la retraite). À titre de comparaison, 5 à 11 % seulement de la population non-rom vivant à proximité immédiate des Roms dans ces pays déclarent ne pas percevoir de retraite ou ne pas penser en percevoir une le moment venu.

Pauvreté et marginalisation

L'impossibilité de trouver un emploi est liée associée au risque de dénuement. Au Portugal, en Roumanie et en Slovaquie, presque tous les ménages roms interrogés ont déclaré un revenu disponible inférieur au seuil de risque de pauvreté national.

Cependant, le fait d'avoir un emploi ne permet pas d'écartier le risque de pauvreté. Tout dépend du type de travail et de la rémunération qu'il offre. Le travail rémunéré semble n'avoir presque aucune influence sur la situation financière relative des ménages roms interrogés.

La pauvreté n'a pas les mêmes conséquences pour tous les membres du ménage. Les enfants roms sont les plus vulnérables et sont défavorisés dans de multiples domaines. En effet, 42 % des Roms vivant dans des ménages dont le revenu est inférieur au seuil national de risque de pauvreté sont des enfants et de jeunes adultes de moins de 18 ans. Le taux de risque de pauvreté des ménages roms comptant quatre enfants ou plus est proche de 100 %. Dans les ménages avec deux enfants ou plus, le travail des femmes ne suffit pas à dépasser le seuil relatif de risque de pauvreté. La différence est notable seulement dans les ménages sans ou avec un enfant, lorsqu'au moins une femme travaille.

Le taux d'enfants souffrant de la faim mis en évidence par l'enquête est au moins trois fois plus élevé pour les Roms que pour les non-Roms. En moyenne, 41 % des enfants roms vivent dans un ménage dont l'un des membres, au moins une fois au cours du mois écoulé,

s'est couché en ayant faim, parce que le ménage n'avait pas les moyens d'acheter de la nourriture.

Avis de la FRA

Les États membres de l'UE devraient veiller à ce que les Roms et d'autres groupes marginalisés puissent bénéficier d'une aide sociale et d'une aide au logement adaptées afin de lutter contre le phénomène de dénuement extrême, comprenant notamment une alimentation inadéquate et un manque de nourriture.

La législation internationale dispose qu'il incombe aux États membres de veiller à ce que les enfants vivant dans des ménages soumis à des conditions d'extrême pauvreté, notamment les Roms, ne souffrent pas de malnutrition, un état susceptible de causer des problèmes physiques et psychologiques à long terme. La Convention relative aux droits de l'enfant (CRC, article 27) et la Charte des droits fondamentaux de l'UE (article 24) garantissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

La Commission européenne et les États membres devraient s'assurer que les fonds de l'UE sont réellement utilisés de façon efficace au sein du cadre financier pluriannuel afin d'apporter aux plus démunis nourriture et soutien et de garantir que les Roms, en particulier les enfants, ne souffrent pas de faim. L'utilisation de ces fonds est conforme à la recommandation sur la pauvreté infantile publiée en annexe au train de mesures sur les investissements sociaux de 2013, qui recommande aux États membres d'organiser et d'appliquer des politiques visant à éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants et à promouvoir leur bien-être.

Un travail rémunéré ne suffira peut-être pas à éradiquer la pauvreté extrême de familles roms. Les États membres devraient veiller à ce que les salaires et les prestations sociales permettent aux familles de disposer d'un revenu suffisant pour éviter les conditions de pauvreté extrême.

Obstacles structurels à l'intégration dans le marché du travail

Les préjugés et la discrimination ethnique constituent les principaux facteurs entravant l'intégration dans le marché du travail. De nombreux Roms ont déclaré avoir fait l'objet d'une inégalité de traitement lors d'une recherche d'emploi au cours des cinq dernières années. En Espagne, en Roumanie et au Portugal, 38 à 40 % des Roms déclarent avoir fait l'objet de ce type de discrimination. En Italie, en Grèce et en

République tchèque, le pourcentage s'établit entre 66 et 74 %. Nombre de Roms font également état d'un tel traitement sur leur lieu de travail, par exemple en Grèce (33 %) et en République tchèque (41 %).

La ségrégation et les mauvaises conditions de logement constituent des facteurs clés influant sur le cercle vicieux de l'exclusion. Ces facteurs affectent les aspirations individuelles et déterminent leur choix de stratégies de survie. D'après les évaluations des enquêteurs, 38 % des Roms interrogés environ vivent dans des zones isolées, contre 5 % seulement de non-Roms de leur voisinage. Environ 20 % de Roms habitent dans des logements insalubres ou en mauvais état. Parmi les personnes interrogées, 42 % des Roms et 12 % des non-Roms ont déclaré ne pas avoir accès à l'électricité, à l'eau courante ou au système d'assainissement.

Le manque de possibilités d'emploi est lié à la ségrégation résidentielle. Les non-Roms vivant à proximité des Roms ont un taux d'emploi inférieur (31 %) à celui des non-Roms vivant dans des voisinages majoritaires (41 %).

Avis de la FRA

Les États membres de l'UE et la Commission européenne doivent veiller à l'application effective de la législation sur l'égalité de traitement en matière d'emploi, de profession et de formation, et au contrôle efficace de cette application. Les organismes de promotion de l'égalité devraient veiller à ce que les personnes, en particulier celles qui sont le plus exposées à la discrimination, notamment les Roms, soient informées des dispositions légales pertinentes et en mesure de les utiliser efficacement.

Les États membres devraient envisager des actions garantissant que le droit au logement (article 31 de la Charte sociale européenne) est respecté afin de réduire le nombre de sans-abri et de prévenir ce phénomène en permettant à ceux qui n'ont pas suffisamment de ressources d'accéder à des logements adaptés. Conformément aux règlements du Conseil sur le Fonds européen de développement régional ((CE) n° 1080/2006) et sur le Fonds social européen ((CE) n° 1081/2006), les États membres devraient utiliser les Fonds structurels de l'UE pour développer et renforcer les infrastructures des services publics dans les zones défavorisées et améliorer l'égalité d'accès à l'emploi et aux services publics. Les stratégies locales d'intégration devraient viser à réduire la ségrégation spatiale et résidentielle fondée sur l'origine ethnique. Les États membres devraient envisager la collecte systématique de données afin de suivre la mise en œuvre des

politiques d'intégration des Roms eu égard aux infrastructures publiques et à la ségrégation spatiale et résidentielle.

Le développement des infrastructures peut constituer un outil efficace de création d'emplois locaux. Ces projets devraient explicitement être orientés vers la participation des personnes sans emploi appartenant à des communautés vulnérables. Même si le coût à court terme est plus élevé, l'investissement supplémentaire aura des retombées positives à long terme : réduction du risque de pauvreté et d'exclusion sociale, et renforcement de la cohésion sociale. Les États membres pourraient donc envisager de prendre en compte ces avantages immatériels dans les procédures de passation des marchés relatifs aux projets d'infrastructure à l'échelon local financés par l'UE.



1

Formes de participation au marché du travail



PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Les taux d'emploi sont particulièrement faibles parmi les Roms dans tous les pays couverts par l'enquête. Le travail rémunéré est déclaré comme activité principale par seulement 28 % des Roms et 45 % des non-Roms vivant dans leur voisinage, âgés de 16 ans et plus.
- L'écart en matière d'emploi est plus important au Portugal, où 15 % des Roms seulement déclarent avoir une forme de travail rémunéré, alors que 43 % des non-Roms de la même zone indiquent que le travail rémunéré représente leur principale activité. La situation est similaire en Espagne et en Slovaquie, malgré un écart moins prononcé en Espagne.
- Une proportion élevée de Roms effectuant un travail rémunéré se trouve dans des conditions précaires. 23 % ont des emplois ponctuels, 21 % sont à leur compte et 9 % sont à temps partiel.
- En Grèce, l'écart en matière d'emploi est presque inexistant et les résultats sont très similaires entre les Roms (39 %) et les non-Roms de leur voisinage (40 %) en ce qui concerne le travail rémunéré. En Grèce, la part la plus faible de travail exercé à plein temps (14 %) concerne les Roms en âge de travailler (20 à 64 ans).
- Parmi les Roms exerçant un travail rémunéré, ceux travaillant en Hongrie, en Slovaquie et en République tchèque sont les plus nombreux à occuper un emploi à temps plein, soit respectivement 81 %, 80 % et 79 %, ce qui pourrait être une conséquence du système économique précédent.
- Les jeunes Roms ont le taux d'emploi le plus faible parmi la population rom (24 %), mais c'est dans cette tranche d'âge que l'écart de ce taux est le plus faible avec les non-Roms interrogés (27 %).
- La situation générale reste cependant défavorable pour les jeunes Roms ; 19 % des non-Roms et 58 % des Roms âgés de 16 à 24 ans n'occupent pas d'emploi, ne font pas d'études et ne suivent pas une formation.
- Les taux de travail rémunéré chez les non-Roms sont inférieurs aux moyennes nationales dans tous les pays couverts par l'enquête, sauf en Italie, en République tchèque et en Slovaquie. Ceci indique que les zones ciblées par l'enquête (comptant un nombre élevé de Roms) proposent peu d'emplois et se caractérisent donc par des niveaux élevés de pauvreté.
- Aucune relation n'a pu être établie entre les taux de travail rémunéré des Roms et ceux du reste de la population ; les politiques nationales du marché du travail n'atteignent donc pas la population rom.
- Les femmes roms sont aussi nombreuses, voire plus nombreuses, que les hommes à exercer un travail rémunéré en Hongrie, en République tchèque et en Slovaquie. C'est en Grèce et en France que l'écart en matière d'emploi est le plus grand entre les hommes et les femmes roms. En Grèce, environ un tiers des Roms interrogés vivent dans des campements. En France, 100 % des personnes interrogées vivent dans des campements, ce qui semble indiquer une division du travail plus traditionnelle parmi les Roms itinérants.

La participation des Roms au marché du travail est restée très faible dans toute l'Europe au cours de ces 20 dernières années. Le taux d'emploi des Roms a considérablement baissé après la chute du socialisme

en Europe centrale et orientale.¹³ Souvent, les Roms ont été les premiers à être licenciés de leurs emplois

¹³ Ringold, D. (2000).

faiblement qualifiés et sont fréquemment restés sans emploi, incapables de renouer avec les professions traditionnelles, comme le commerce, la production et la vente de produits artisanaux, et le travail du métal.¹⁴

La crise économique a des conséquences négatives profondes pour les personnes dont les salaires sont les plus faibles.¹⁵ Les personnes occupant des emplois faiblement qualifiés et précaires dans des secteurs où les salaires sont bas ont été parmi les premières à perdre leur emploi. Le chômage continue à progresser dans les États membres du sud de l'UE et dans certains États membres d'Europe orientale.¹⁶ L'étude du PNUD sur les Roms en Europe centrale et du Sud-Est montre qu'entre 2004 et 2011, la réduction du taux d'emploi parmi les Roms a été proportionnellement plus forte que chez les non-Roms. Bien que les Roms âgés de 15 à 24 ans aient significativement amélioré leur niveau d'études, cela ne se traduit pas encore par l'amélioration des perspectives d'emploi. Les politiques ont réduit l'écart entre les Roms et les non-Roms en matière de niveau d'études, mais elles n'ont pas été suivies par des programmes d'emploi susceptibles d'influer sur le résultat global. L'étude du PNUD conclut que la participation des Roms à l'éducation ne s'est pas encore répercutée sur le marché du travail.¹⁷

Les données de l'enquête de la FRA indiquent que les tendances d'activité au sein des communautés roms se distinguent souvent de ceux du reste de la population et également de ceux des non-Roms vivant dans leur voisinage. Lorsque l'on compare la situation des Roms à celle des non-Roms (qu'il s'agisse du reste de la population avec les moyennes nationales ou des non-Roms vivant dans leur voisinage), il convient de prendre en considération les différences de structure démographique des deux groupes. Les Roms interrogés sont significativement plus jeunes, vivent dans des ménages plus grands et ont en moyenne plus d'enfants. Par conséquent, la part de la population active est plus importante parmi les Roms que dans le reste de la population, et la part des personnes retraitées et plus âgées est moins importante. Ces différences renforcent davantage l'écart entre les Roms et les non-Roms en matière d'emploi.

1.1. Travail rémunéré

Dans l'enquête de la FRA sur les Roms, les participants ont été invités à répondre à des questions sur leur situation actuelle sur le marché du travail, en faisant la distinction entre travail rémunéré, chômage, tâches ménagères et

retraite. Le répondant sélectionné pour le ménage dans le cadre de l'enquête devait fournir des informations sur chaque membre du ménage âgé de 16 ans et plus en choisissant parmi les 17 activités principales proposées.¹⁸ L'objectif de la stratégie Europe 2020 est que 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans occupe un emploi en 2020, par rapport à un niveau de référence de 69 % en 2009. Les objectifs du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms sont similaires et prévoient de réduire l'écart en matière d'emploi entre les Roms et le reste de la population. L'évaluation de cet écart est fondée sur les données de l'enquête de la FRA et l'autodéclaration de l'activité principale actuelle. Il n'est pas directement comparable aux taux d'emploi publiés par Eurostat pour les objectifs d'Europe 2020. Ces derniers reposent sur la définition de l'Organisation internationale du travail (OIT), « personne ayant travaillé au moins une heure au cours de la semaine écoulée ». Ces chiffres peuvent cependant être utilisés pour estimer l'importance des écarts entre les groupes et, par conséquent, des défis que le cadre pour les stratégies nationales d'intégration des Roms doit relever. Les résultats de l'enquête de la FRA pointent un écart significatif entre les Roms et les non-Roms vivant à proximité dans la participation au marché du travail (figure 2).

L'écart en matière d'emploi est maximal au Portugal, où 15 % des Roms déclarent le travail rémunéré comme leur principale activité contre 43 % des non-Roms vivant à proximité. La situation est similaire en Espagne et en Slovaquie, malgré un écart moins prononcé en Espagne. En revanche, en Grèce, l'écart en matière d'emploi est pratiquement inexistant et les résultats sont très proches pour les Roms (39 %) et les non-Roms (40 %).

Ces chiffres semblent confirmer un désavantage général pour les Roms dans la plupart des pays, mais la situation diffère considérablement d'un pays à l'autre et peut être liée aux conditions propres à chaque État membre. Les différences peuvent également être imputées à la diversité existant au sein des groupes de Roms, qui, entre autres, se distinguent par les professions qu'ils exerçaient traditionnellement.¹⁹

Les données de l'enquête suggèrent que le taux d'emploi des Roms est au moins deux fois plus élevé en Bulgarie, en République tchèque, en Italie et en Grèce qu'au Portugal. Il faut analyser ces résultats précisément au niveau des pays parce que les types d'emplois et leur qualité diffèrent nettement. En effet, les résultats de l'enquête de la FRA montrent par exemple que la Grèce et l'Italie sont les pays où le taux de travail rémunéré est le plus élevé, mais également où le pourcentage d'emplois à plein temps est le plus faible. En Grèce, 14 % seulement des Roms exerçant un travail rémunéré et en

¹⁴ Liégeois, J.-P. (2007).

¹⁵ FRA (2010) ; Horváth, B., *et al.* (2012).

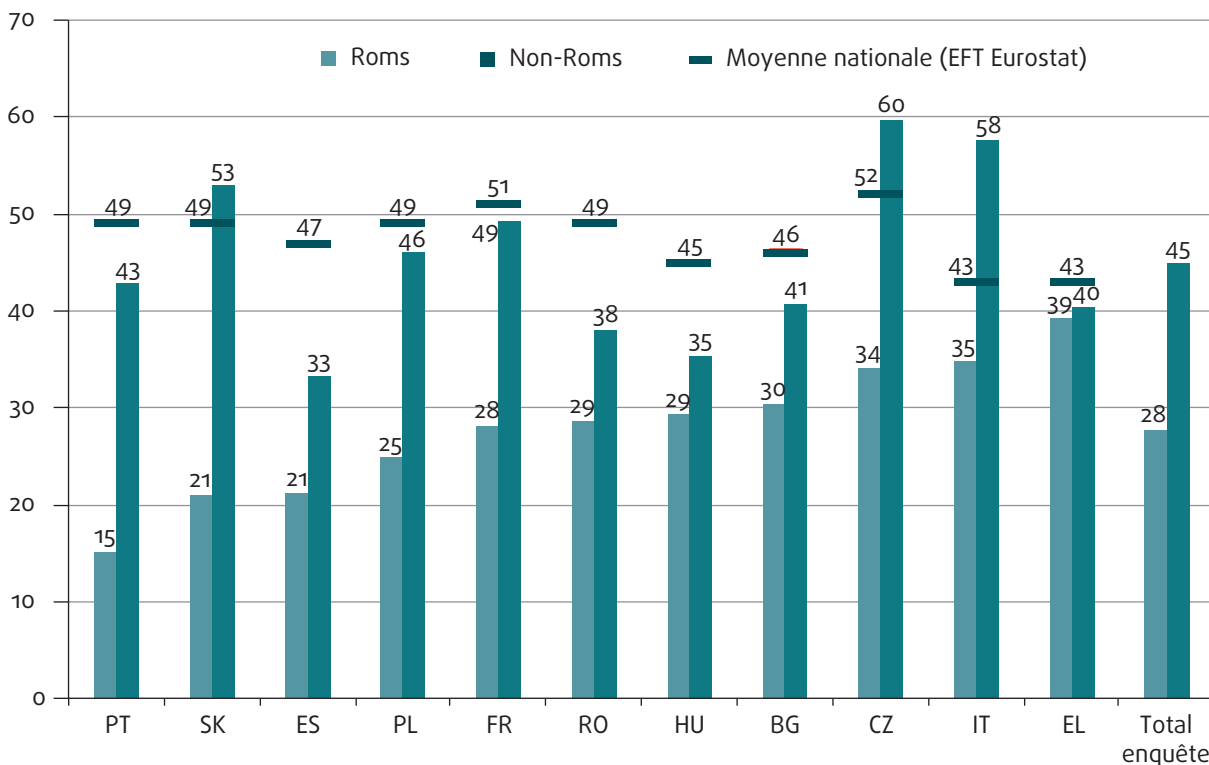
¹⁶ Observatoire européen des conditions de travail (OECT), disponible à : <http://www.eurofound.europa.eu/fr/observatories/eurwork>.

¹⁷ O'Higgins, N. (2012), p. 33 et suivantes.

¹⁸ Pour plus de détails, voir FRA (2013).

¹⁹ Marushiakova, E., Popov, V. (2001).

Figure 2 : Statut autodéclaré de l'activité principale « travail rémunéré » (dont temps plein, temps partiel, emplois ponctuels, travailleurs indépendants) dans l'enquête sur les Roms et l'enquête sur les forces de travail d'Eurostat, par État membre de l'UE (%)



Sources : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, personnes dans des ménages (âgées de 16 ans et plus) ; Enquête sur les forces de travail, Eurostat, moyenne annuelle 2011 (personnes âgées de 15 ans et plus)

âge de travailler (20 à 64 ans) occupent un poste à plein temps, contre 71 % des non-Roms vivant à proximité. La plupart des Roms interrogés en Grèce ont répondu qu'ils étaient travailleurs indépendants ou travaillaient ponctuellement (voir également la figure 6). Les rapports thématiques par pays indiquent un changement notable dans le type de travail depuis 2000. Le travail indépendant traditionnel, par exemple la vente dans la rue, a diminué, alors que la récupération et la vente de matériaux mis au rebut pour le recyclage, en particulier la ferraille, a augmenté significativement. En Italie, les Roms adoptent un modèle de travail indépendant plus traditionnel et exercent encore des activités artisanales, commerciales et artistiques.²⁰

En général les taux de travail rémunéré relevés dans l'enquête de la FRA sont inférieurs aux moyennes nationales relevées par Eurostat,²¹ ce qui montre clairement que les zones ciblées par l'enquête ou les zones où la

densité de Roms est élevée sont aussi celles qui proposent peu d'emplois et sont donc confrontées à des niveaux de pauvreté élevés. L'Italie, la République tchèque et la Slovaquie sont les seuls pays où les taux d'emploi de la population non-rom vivant à proximité sont supérieurs à la moyenne nationale relevée par Eurostat. Cela indique que des disparités significatives existent au sein des pays et, dans certaines zones, l'écart entre les deux groupes est encore plus important.

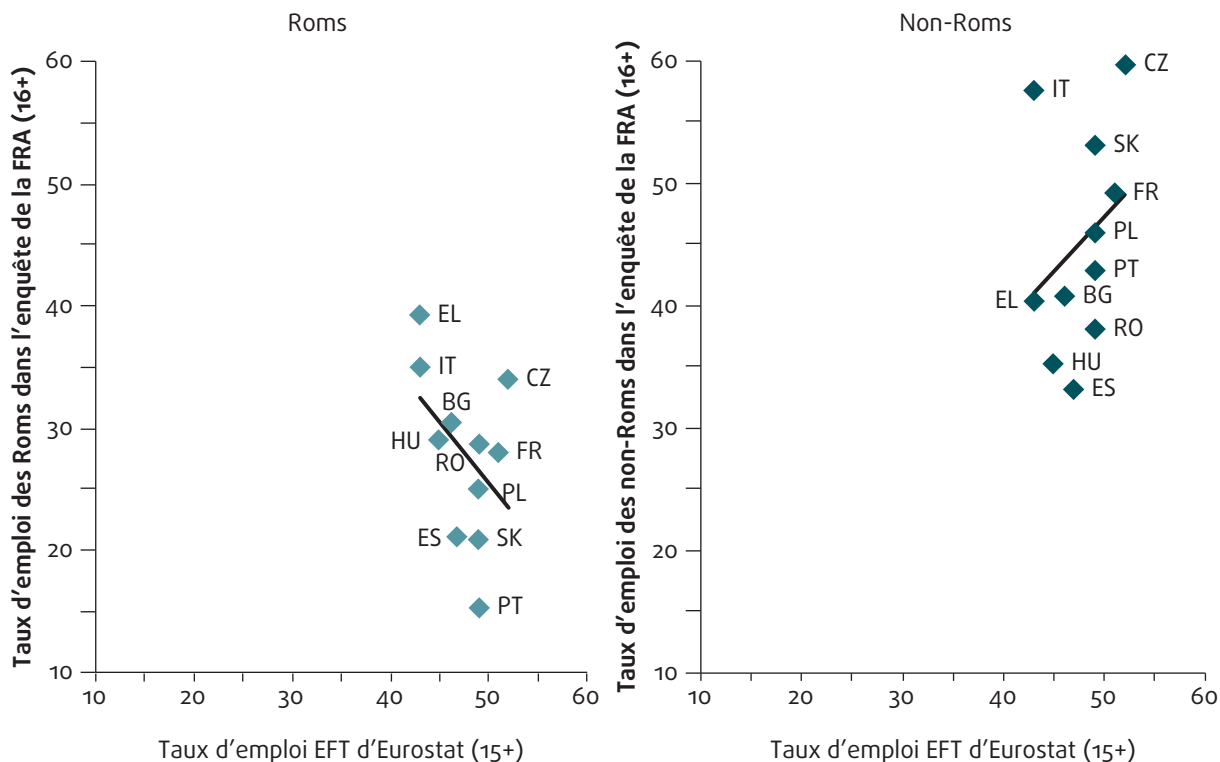
Les taux d'emploi observés dans l'enquête de la FRA peuvent différer, en ce qui concerne la portée et la définition, des questions classiques utilisées dans l'enquête sur les forces de travail (EFT). Eurostat utilise moins de catégories de réponse et inclut les personnes âgées de 15 ans. En outre, les échantillons par pays étant comparativement petits, la marge d'erreur relative au taux d'emploi est plus importante dans l'enquête de la FRA que dans l'EFT. En utilisant des échantillons de plus grande taille dans les enquêtes nationales ciblant ces domaines, on obtiendrait des résultats utiles au suivi et à l'évaluation des résultats des stratégies d'inclusion des Roms.

Il est plausible que les taux d'emploi évalués par l'enquête de la FRA soient généralement plus élevés

²⁰ FRA, études thématiques par pays sur la situation des Roms, 2013, disponible à : <http://fra.europa.eu/en/country-data/2013/country-thematic-studies-situation-roma>.

²¹ Le statut auto-déclaré sur le marché du travail est tiré de l'Enquête sur les forces de travail (Mainstat) pour la plupart des États membres de l'UE et a été utilisé pour établir une comparaison avec la population générale.

Figure 3 : Taux d'emploi autodéclarés des Roms et non-Roms dans l'enquête sur les Roms et l'enquête sur les forces de travail d'Eurostat, par État membre de l'UE (%)



Sources : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, personnes dans des ménages (âgées de 16 ans et plus) ; Enquête sur les forces de travail, 2011 ; Mainstat, (personnes âgées de 15 ans et plus)

que ceux évalués par l'EFT dans les pays où la participation au marché du travail est forte. Cela est confirmé pour les non-Roms, mais l'inverse est vrai pour les Roms. Dans les pays où l'EFT enregistre des taux d'emploi plus élevés, l'enquête de la FRA relève des taux d'emploi plus élevés chez les non-Roms, mais moins élevés parmi les Roms interrogés. Ces résultats divergents pourraient signifier que des taux d'emploi plus élevés pour le reste de la population au niveau national ne se traduisent pas par des taux d'emploi plus élevés pour les Roms. Les résultats corroborent ceux de l'analyse du PNUD selon laquelle entre 2004 et 2011, les Roms ont été dissociés de la dynamique des marchés du travail nationaux dans les États membres d'Europe centrale et du Sud-Est.²² Des tendances similaires aux États membres d'Europe centrale et du Sud-Est s'observent au Portugal, en Espagne et en France, avec des taux d'emploi de personnes roms très inférieurs à la moyenne nationale, mais cette constatation ne se vérifie pas en Grèce : les taux de travail rémunéré y sont identiques entre les Roms et les non-Roms vivant à proximité et se situent juste au-dessous de la moyenne nationale.

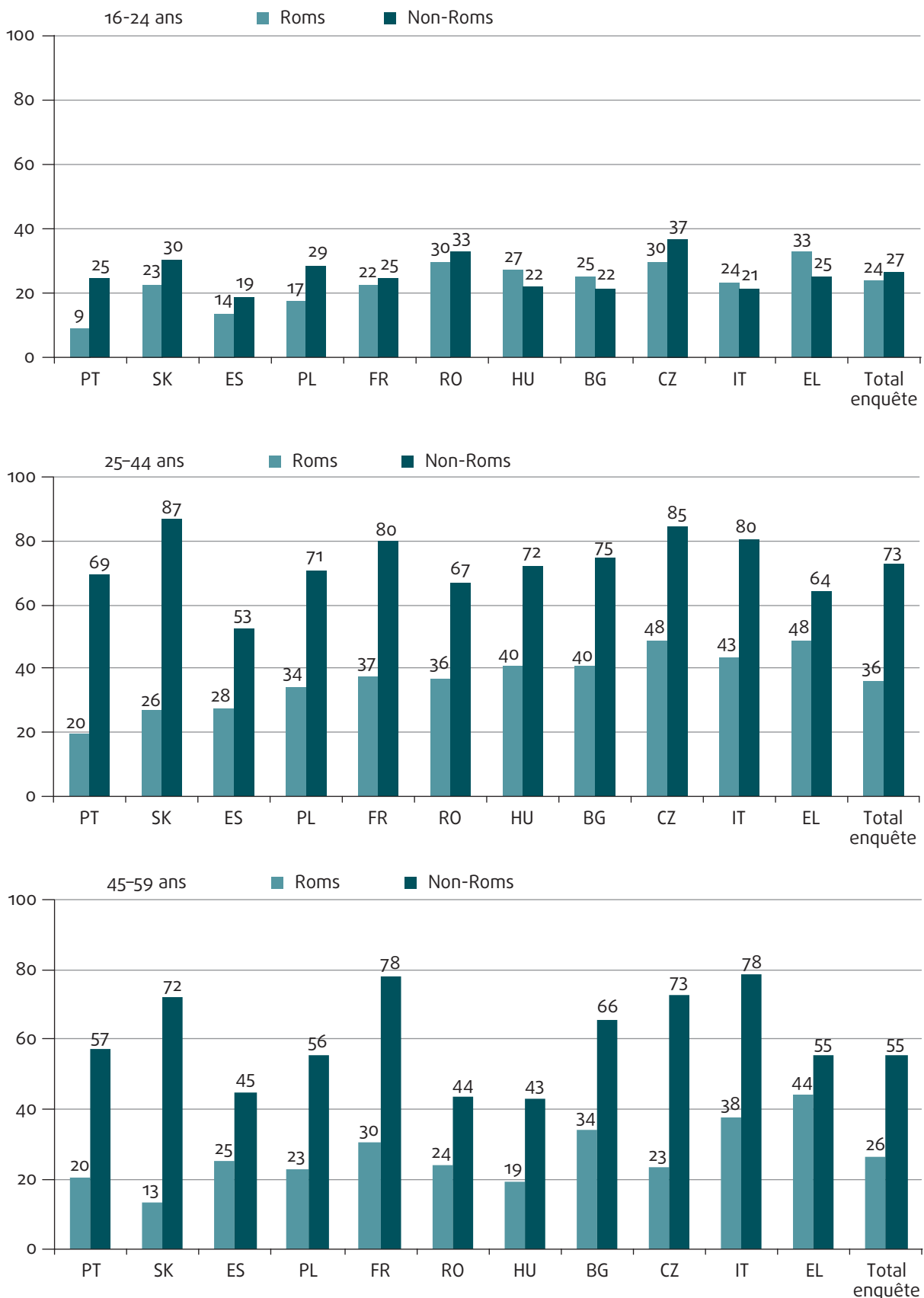
²² O'Higgins, N. (2012). L'enquête du PNUD concernait les pays de l'enquête de la FRA sur les Roms : Bulgarie, Hongrie, République tchèque, Roumanie et Slovaquie.

1.2. Participation des jeunes au marché du travail

En matière d'emploi, les jeunes entre 16 et 24 ans sont le groupe le plus désavantagé parmi les Roms, bien que leur taux d'emploi ne diffère que faiblement de celui des non-Roms du même groupe d'âge vivant à proximité. Parmi les jeunes Roms interrogés, 9 % seulement ont un emploi rémunéré au Portugal, contre 33 % en Grèce, le pays où la participation au marché du travail est la plus forte parmi les répondants roms (figure 4). Les taux d'emploi dans ce groupe d'âge s'articulent avec la proportion de ceux qui font encore des études ou suivent une formation.

L'éducation est essentielle pour profiter des possibilités offertes par le marché du travail. Bien que la proportion des répondants roms qui n'ont jamais fréquenté l'école soit en nette diminution chez les groupes d'âges plus jeunes, le niveau d'études reste bas pour tous ceux âgés de plus de 16 ans. D'après l'enquête de la FRA, la majorité des jeunes Roms ne terminent pas le second cycle de l'enseignement secondaire. Parmi les répondants roms âgés de 18 à 24 ans, la proportion des jeunes qui abandonnent l'école de façon précoce s'établit entre 72 % en République tchèque et 82 à 85 % en Bulgarie,

Figure 4 : « Travail rémunéré » autodéclaré comme activité principale, par groupe d'âge et État membre de l'UE (%)



Note : Les pays sont classés en fonction de la population totale ayant un travail rémunéré, conformément à la figure 2.

Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, personnes dans des ménages

Hongrie, Italie, Pologne et Slovaquie. En Espagne, en France, en Grèce, au Portugal et en Roumanie, plus de 93 % des Roms âgés de 18 à 24 ans n'achèvent pas le second cycle de l'enseignement secondaire.²³ Le taux d'abandon scolaire, défini par l'indicateur Europe 2020 comme la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne suivent ni d'études ni de formation, s'établissait à 13,5 % en 2011 pour l'ensemble de la population de l'UE-28.²⁴

Le taux de travail rémunéré des plus jeunes répondants roms (16 à 24 ans) est plus élevé que celui des répondants les plus âgés (45 ans et plus) en Slovaquie, en Roumanie et en République tchèque. Dans tous les autres pays couverts par l'enquête, les taux d'emploi les plus élevés sont observés chez les répondants roms âgés de 25 à 44 ans. En Grèce et en République tchèque, environ un répondant rom sur deux appartenant à ce groupe d'âge a déclaré occuper un emploi rémunéré.

Concernant le groupe d'âge des plus jeunes (16 à 24 ans), les taux de travail rémunéré diffèrent peu entre les Roms et les non-Roms, sauf au Portugal, ce qui pourrait être interprété comme une évolution positive. Or, le PNUD, dans son rapport sur les pays d'Europe centrale et du Sud-Est, souligne que, malgré l'augmentation significative du niveau d'études observé dans ce groupe d'âge, les retombées sur l'emploi ne sont visiblement pas celles qui étaient escomptées.²⁵ Nous ne disposons pas de données comparables sur cette tendance dans les autres États membres, mais il semble qu'il existe des tendances similaires au Portugal, en Espagne, en Italie et en Grèce. Alors que, dans ces États membres et en Roumanie, le niveau d'études des Roms est très inférieur à celui observé dans les États membres d'Europe centrale, le taux d'illettrisme a diminué de plus de moitié parmi les Roms âgés de 16 à 24 ans par rapport aux taux relevés chez ceux âgés de 45 ans et plus.²⁶ Étant donné que le chômage des jeunes dans l'UE a atteint un sommet historique de 22,5 % en 2012, et des pics de 55,3 % en Grèce, 53,2 % en Espagne et 37,7 % au Portugal, il semble que les effets de l'éducation sur les possibilités d'emplois soient limités pour tous les jeunes, do les Roms.²⁷ Pour interpréter les différences de participation au travail entre les groupes d'âge, il convient de prendre en considération les évolutions politiques ainsi que la corrélation avec les taux de scolarisation.

Les non-Roms occupent en général plus souvent un emploi rémunéré que les Roms. La figure 4 fait état de l'écart en matière d'emploi entre les Roms et les

non-Roms vivant à proximité. L'enquête indique que pour les 16-24 ans, c'est au Portugal (16 points de pourcentage de différence) et en Pologne (11 points de différence) que l'écart est le plus grand. Pour les personnes âgées de 25 à 44 ans, l'écart en matière d'emploi entre les Roms et les non-Roms est bien plus important, avec 61 points de pourcentage de différence en Slovaquie et 50 au Portugal. C'est en Grèce que l'écart est le plus faible, soit 16 points. Viennent ensuite l'Espagne, la Roumanie et la Hongrie.

1.3. Jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ni de formation

Les statistiques sur l'emploi ne donnent pas une image exacte de l'activité des jeunes Roms en Europe. Pour disposer d'une évaluation complète, il est nécessaire d'inclure les informations sur l'éducation et la formation. Les responsables politiques européens utilisent de plus en plus l'indicateur NEET²⁸ pour mieux appréhender la situation des jeunes au sein de la stratégie Europe 2020.²⁹ Selon l'indicateur NEET d'Eurostat, en 2011 dans l'UE-28, 13 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans n'étaient pas sur le marché du travail et n'étudiaient pas. L'enquête pilote de la FRA sur les Roms peut donner un équivalent approximatif de cet indicateur sur la base de l'activité principale actuelle autodéclarée par les répondants. Cela indique que l'écart en matière d'emploi entre les jeunes Roms et les jeunes non-Roms vivant à proximité a presque disparu, même si les taux sont faibles pour les deux groupes. La situation générale reste néanmoins défavorable aux Roms. Selon l'enquête de la FRA, 19 % des non-Roms et 58 % des Roms, âgés de 16 à 24 ans, n'ont pas d'emploi et ne suivent pas d'études ni de formation (figure 5).

On observe également un écart entre les genres chez les jeunes Roms : le pourcentage de jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation s'établit à 65 % pour les femmes et 52 % pour les hommes, cela reflète que les jeunes femmes roms sont globalement désavantagées. Dans un même groupe d'âge, leurs taux d'emploi et de niveau d'études sont plus faibles que ceux des jeunes hommes.³⁰

Les taux NEET les plus bas sont observés en Hongrie, en République tchèque et en Slovaquie, avec respectivement 37 %, 40 % et 43 %. Dans ces pays, l'écart entre les genres s'inverse : les femmes sont

²³ FRA (2014a).

²⁴ Eurostat, indicateurs Europe 2020, Indicateurs clés.

²⁵ O'Higgins, N. (2012).

²⁶ FRA (2014a).

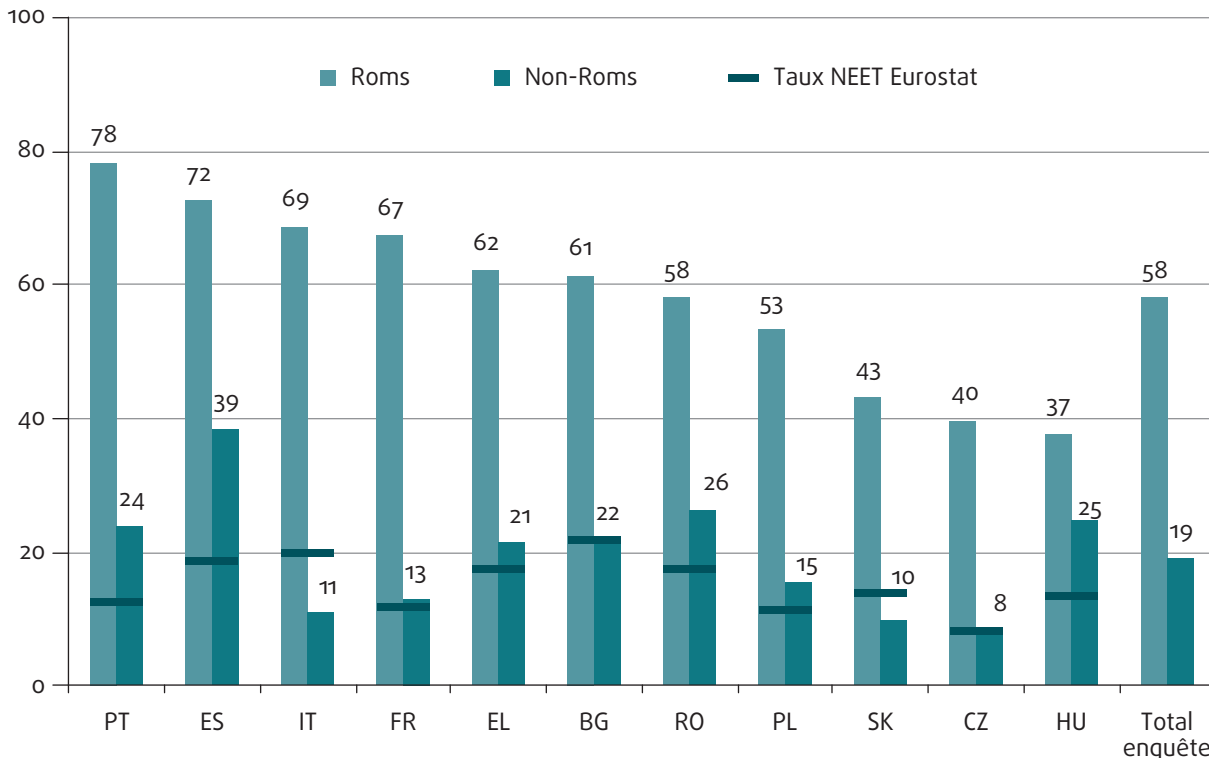
²⁷ Commission européenne, *Youth unemployment*, http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/themes/21_youth_unemployment.pdf.

²⁸ « Not in Employment, Education or Training », ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation.

²⁹ Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (2011).

³⁰ FRA (2014b).

Figure 5 : Jeunes âgés de 16 à 24 ans ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation, par État membre de l'UE (%)



Note : « Emploi », dans l'autodéfinition de l'activité principale actuelle, recouvre tout travail rémunéré ou non, « études » ou « formation », selon l'autodéfinition de l'activité principale actuelle (16 à 24 ans). La comparaison avec les taux NEET d'Eurostat est limitée : les données pour les jeunes (de 15 à 24 ans) qui n'occupent pas d'emploi, ne suivent pas d'études ni de formation 2011 [yth_empl_150, edat_ifse_22] s'appuient sur des chiffres issus de l'enquête sur les forces de travail ; « personnes dans l'emploi », tel que défini par l'OIT, signifie personnes ne suivant pas de formation ni d'études dans les quatre semaines précédant l'enquête.

Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, personnes dans des ménages ; taux NEET de l'enquête sur les forces de travail d'Eurostat 2011

plus susceptibles que les hommes d'être sur le marché du travail ou de suivre des études. Bien que le niveau d'études général des jeunes Roms soit le plus élevé dans ces trois pays, celui des jeunes femmes roms reste faible. Les femmes roms de 16 à 24 ans de ces pays ont des taux d'emploi notablement plus élevés que les jeunes hommes. Cela pourrait signifier que le niveau d'études obtenu par les femmes roms a de meilleures répercussions en matière d'emploi.

Au Portugal (78 %), en Espagne (72 %) et en Italie (69 %), la grande majorité des jeunes Roms sont exclus de l'emploi et de l'éducation. Les non-Roms âgés de 16 à 24 ans vivant à proximité ont également des taux NEET supérieurs au reste de la population, les plus élevés étant observés en Espagne et au Portugal, avec respectivement 39 % et 24 %. Néanmoins, en Italie et en Slovaquie, l'indicateur NEET des non-Roms vivant à proximité est légèrement inférieur à la moyenne nationale.

1.4. Formes d'emploi du travail rémunéré

La définition du « travail rémunéré » dans l'enquête inclut le travail à temps plein et à temps partiel, ponctuel et indépendant. Aucune question spécifique n'a été posée sur les « activités informelles », étant donné qu'il est souvent difficile de distinguer le travail ponctuel du travail indépendant.

Historiquement, les Roms ont été confrontés à des modifications importantes de leurs formes de travail avec la diminution de la demande en produits, services et objets d'artisanat traditionnels.³¹ Parmi les activités qui subsistent, seules quelques-unes peuvent générer assez de demandes pour offrir un nombre suffisant d'emplois.³²

³¹ Liégeois, J.-P. (2007).

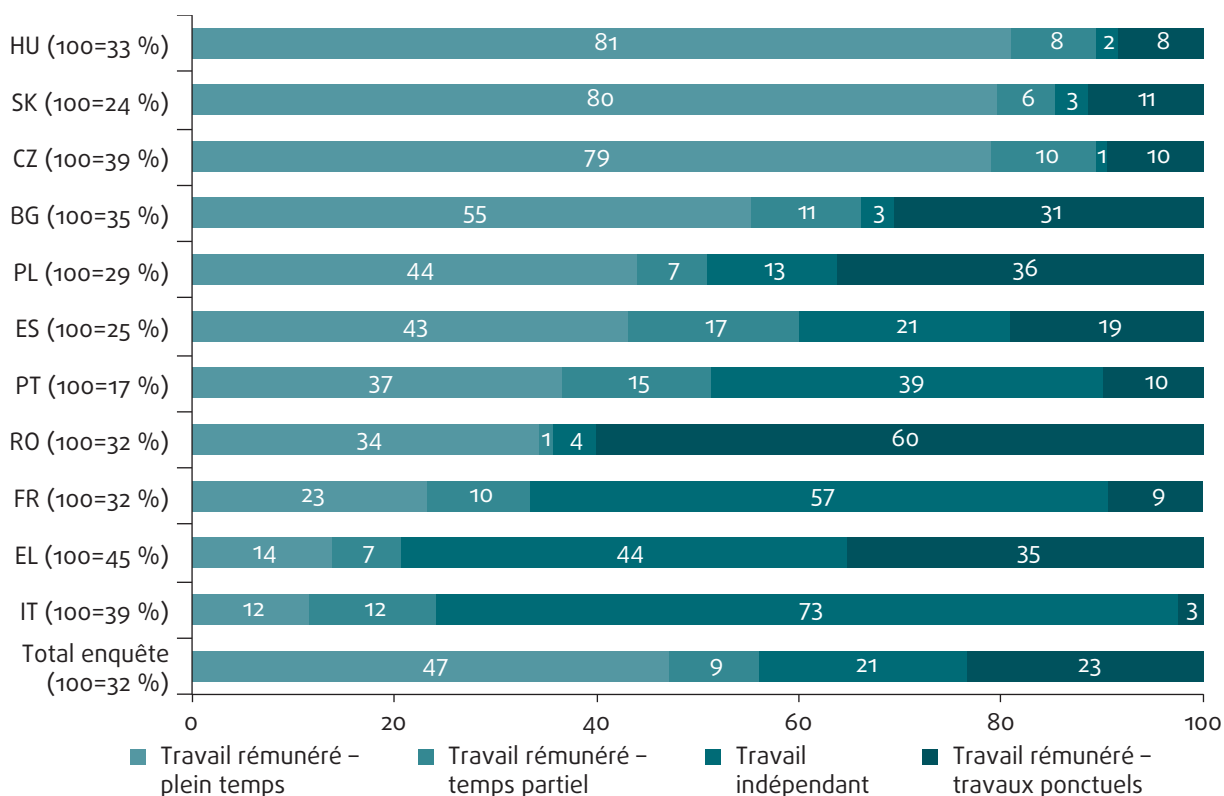
³² O'Higgins, N., Ivanov, A. (2006), p. 16 et 17.

Dans les États membres d'Europe centrale et orientale, les changements structurels de l'économie consécutifs au passage à l'économie de marché ont provoqué, pendant la période de transition qui a suivi le socialisme, l'effondrement de nombreuses grandes entreprises rurales publiques ou collectives dans lesquelles travaillaient des Roms. La perte de ces emplois a renforcé la pauvreté dans les zones rurales et a stimulé les migrations urbaines intérieures alors que les Roms cherchaient du travail.³³ Les modèles d'emploi à temps plein qui existaient avant la transition, quoique désormais moins bien rémunérés, sont encore susceptibles de faire partie des modèles actuels dans des pays tels que la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie. Dans des États membres du Sud-Ouest de l'UE, tels que l'Espagne et la Grèce, la longue tradition dans le secteur du commerce, de l'artisanat et des travaux saisonniers se reflète encore dans la proportion élevée d'emplois indépendants.

En ce qui concerne les formes d'emploi (figure 6) des personnes ayant déclaré une activité rémunérée,

en Italie et en Grèce, qui sont les pays à la plus forte proportion de Roms en âge de travailler (20 à 64 ans) ayant déclaré travailler (39 % et 45 %, respectivement), le travail à temps plein représente seulement 12 % et 14 %. En Roumanie, en Pologne, en Grèce et en Bulgarie, respectivement 60 %, 36 %, 35 % et 31 % de ceux qui exercent une activité rémunérée effectuent des travaux ponctuels. En Italie, 73 % se déclarent travailleurs indépendants. En Hongrie, en République tchèque et en Slovaquie, on observe des modèles de transition post-communistes parmi les Roms. Les taux d'emploi sont particulièrement faibles, mais il s'agit principalement d'emplois à temps plein. Le travail indépendant n'est pas significatif dans ces pays. En Espagne et au Portugal, respectivement sur les 25 % et 17 % de Roms en âge de travailler exerçant une activité rémunérée, moins de la moitié occupent un emploi à temps plein (Espagne, 43 % et Portugal, 37 %). L'emploi revêt une telle importance pour réduire la pauvreté qu'il est nécessaire de continuer à mener des études ciblées sur les différentes formes d'emploi, y compris les activités informelles.

Figure 6 : Formes d'emploi des Roms âgés de 20 à 64 ans, par % du travail rémunéré (=100) et par État membre de l'UE



Note : Population en âge de travailler, Roms exerçant une activité rémunérée uniquement, âgés de 20 à 64 ans. Le total des différentes conditions d'emploi représente 100 % des répondants déclarant exercer une activité rémunérée. La première colonne (Total enquête 100 = 32 %) indique le taux de travail rémunéré dans chaque pays. Il faut lire : 32 % de tous les Roms ayant pris part à l'enquête déclarent exercer une activité rémunérée, dont 40 % à plein temps.

Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, personnes dans des ménages

³³ Ivanov, A., et al. (2002).

1.5. Chômage

PRINCIPAUX RÉSULTATS

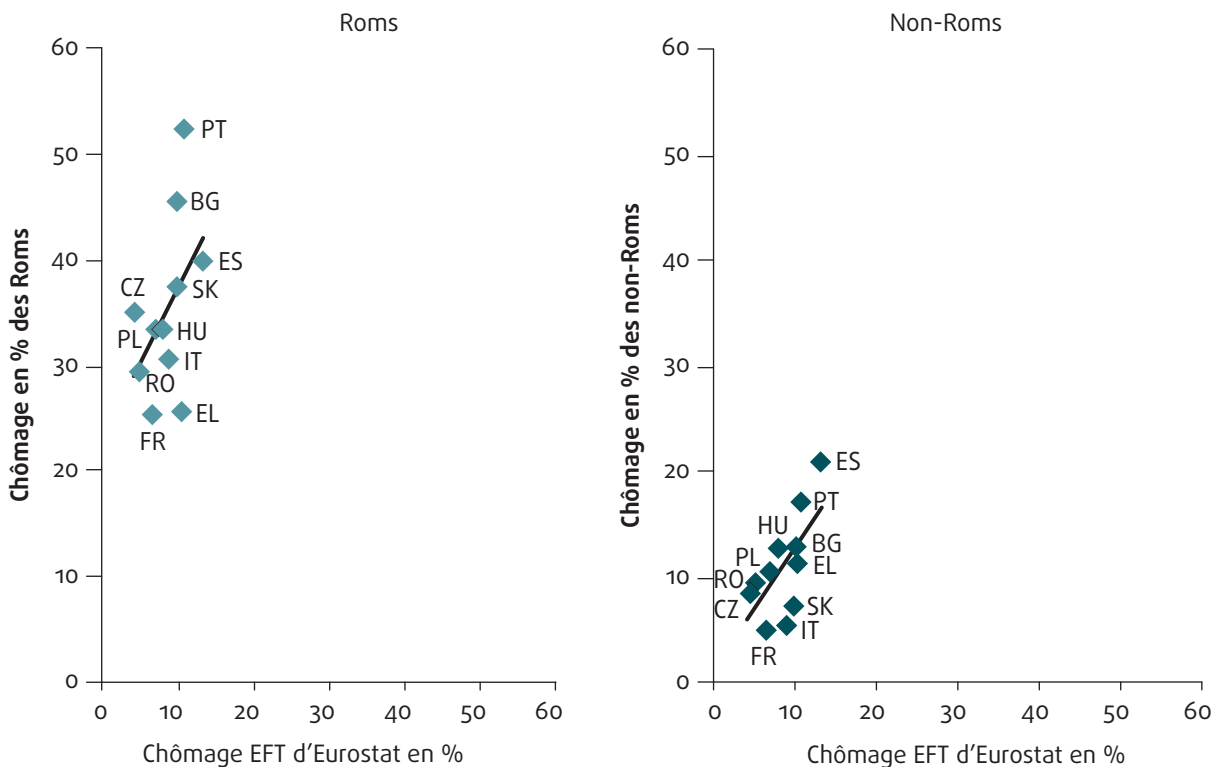
- Les taux de chômage des Roms sont trois fois supérieurs à ceux des non-Roms vivant à proximité et au reste de la population.
- La plupart des Roms au chômage cherchent activement du travail ; 74 % des répondants sans emploi déclarent au moment de l'enquête être en recherche d'emploi.

Les enquêteurs ont demandé aux répondants de définir la situation en matière d'emploi dans laquelle ils se trouvaient au moment de l'enquête. Il leur était proposé 17 catégories différentes de réponses, notamment le travail rémunéré et non rémunéré, l'inaptitude au travail pour cause de maladie, la retraite, la formation et les tâches ménagères. Le « chômage » était donc autodéfini et devrait être clairement

distingué du chômage officiellement enregistré. Cette structure des réponses conduirait probablement les répondants à considérer une personne exerçant une activité informelle comme travaillant plutôt qu'étant au chômage.

Le chômage autodéclaré des Roms présente une structure complémentaire à celle de l'emploi. On observe le chiffre le plus élevé, soit 53 %, au Portugal et l'un des plus bas, soit 26 %, en Grèce (figure 7). Les réponses des non-Roms donnent une image moins uniforme du chômage autodéclaré. La plus forte proportion de ceux se déclarant au chômage est en Espagne (21 %), et la plus faible en France et en Italie (5 %). Il convient d'interpréter avec prudence le faible taux de chômage des non-Roms par rapport à la population totale, étant donné la part plus élevée de retraités. La figure 7 montre le lien entre le taux de chômage évalué d'après le type d'activité principale autodéclarée en pourcentage de la population interrogée âgée de 16 ans et plus, et la moyenne nationale issue des données d'Eurostat (enquête sur les forces de travail) pour les personnes de 15 ans et plus. Concernant la figure 3 sur l'emploi, on pourrait

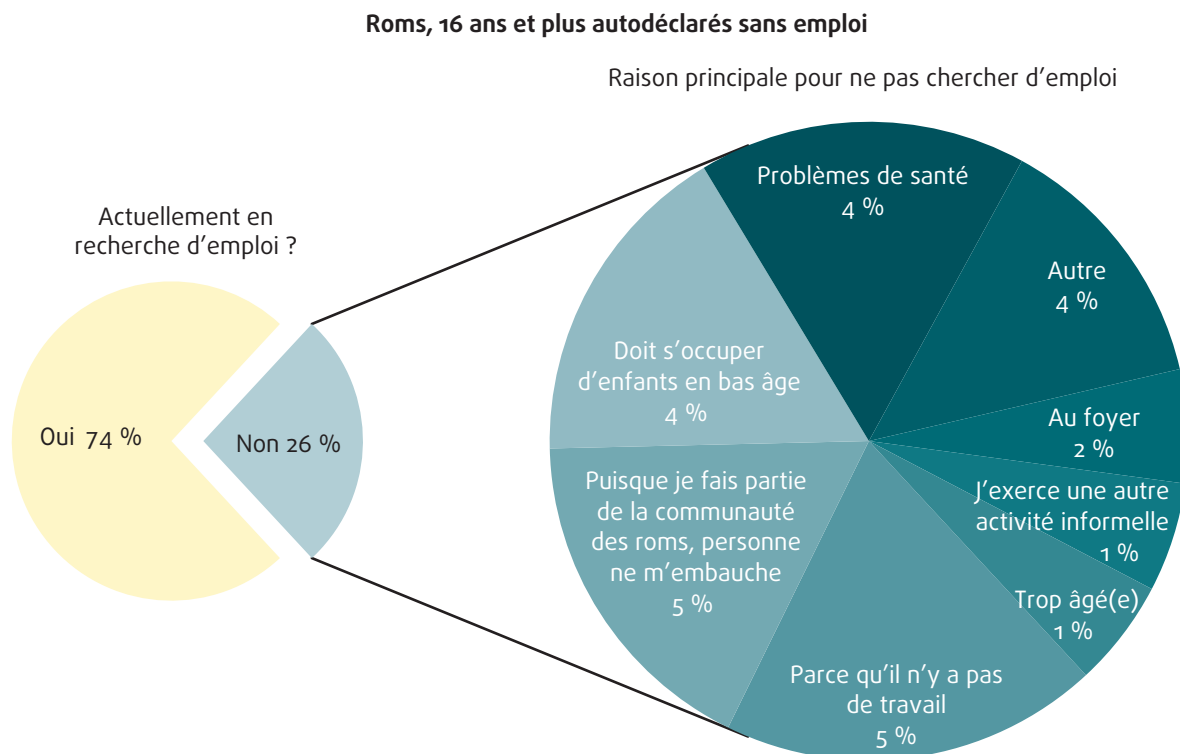
Figure 7 : Chômage autodéclaré des Roms et non-Roms dans l'enquête sur les Roms et l'enquête sur les forces de travail d'Eurostat, par État membre de l'UE (%)



Note : La question de l'enquête sur les forces de travail à propos de l'activité principale autodéfinie est optionnelle pour les États membres et disponible uniquement sur demande. La base du pourcentage est constituée par la population totale âgée de 15 ans et plus. En général, le taux de chômage calculé d'après l'autoclassification de l'activité principale est inférieur à celui calculé d'après la population en âge de travailler et la définition de l'OIT.

Source : Enquête pilote de la FRA, 2011, personnes dans des ménages (âgées de 16 ans et plus) ; Enquête sur les forces de travail, 2011 ; Mainstat, (personnes âgées de 15 ans et plus)

Figure 8 : Raisons principales invoquées pour ne pas rechercher de travail en situation de chômage, Roms de 16 ans et plus



Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, répondants roms âgés de 16 ans et plus

s'attendre à ce que, dans les pays où l'on observe les taux de chômage les plus faibles pour la population dans son ensemble, il en soit de même pour la population interrogée. Or, dans la plupart des pays couverts par l'enquête, le taux de chômage chez les non-Roms est supérieur à la moyenne nationale, probablement parce que l'enquête a porté principalement sur des zones défavorisées. Cela ne se vérifie cependant pas pour certaines régions en France, en Italie et en Slovaquie : le chômage des non-Roms relevé par l'enquête est légèrement inférieur à la moyenne nationale, ce qui montre au contraire que les Roms ne tirent pas parti des avantages régionaux. Dans tous les pays couverts par l'enquête, le taux de chômage des Roms est bien plus élevé, ce qui peut s'expliquer dans une certaine mesure par la part plus élevée de personnes en âge de travailler parmi les Roms. S'agissant de l'écart entre le taux de chômage des Roms et la moyenne nationale, les chiffres les plus élevés sont observés au Portugal et en Bulgarie, et les plus bas en France et en Grèce.

En moyenne, la plupart des Roms sans emploi interrogés ont déclaré rechercher activement du travail (74 %). La figure 8 indique les raisons invoquées par les répondants roms sans emploi (26 %) pour justifier le fait qu'ils ne cherchent pas de travail.³⁴ Dix pour cent d'entre eux peuvent être classés comme des *chômeurs découragés* : environ la moitié d'entre eux se sont résignés à ne pas travailler et pensent que personne ne les embauchera parce qu'ils sont Roms. Pour les 5 % restants, le marché de l'emploi n'offre pas de perspectives. Ensuite, 4 % déclarent devoir s'occuper d'enfants et 4 % supplémentaires sont limités dans leurs recherches en raison de problèmes de santé. La part des répondants sans emploi déclarant ne pas chercher d'emploi parce qu'ils exercent une activité informelle est inférieure à 1 %. Le nombre de réponses dans les trois catégories « pas de documents d'identité », « suit des études » et « trop jeune » n'était pas statistiquement significatif ; ces réponses ont donc été comptabilisées dans la catégorie « autres ». L'absence de documents personnels d'identité, identifiée par le Conseil de l'Europe comme un grave obstacle à l'application des droits de l'homme en

³⁴ Il n'est pas possible d'effectuer une analyse par pays du fait du nombre relativement faible de réponses individuelles une fois réparties par catégorie de réponses.

général, n'a pas été considérée comme un obstacle pour trouver du travail par une part significative des répondants à l'enquête.

Étant donné que les progrès en matière d'éducation n'ont eu que des effets limités sur la situation des Roms vis à vis de l'emploi et que la plupart d'entre eux cherchent activement un emploi, le faible niveau d'étude et de compétences des Roms n'explique qu'en partie les taux élevés de chômage rapportés. D'autres obstacles structurels, comme la ségrégation, le racisme et la discrimination, sont susceptibles de renforcer ce point négatif.

1.6. Participation des femmes au marché du travail

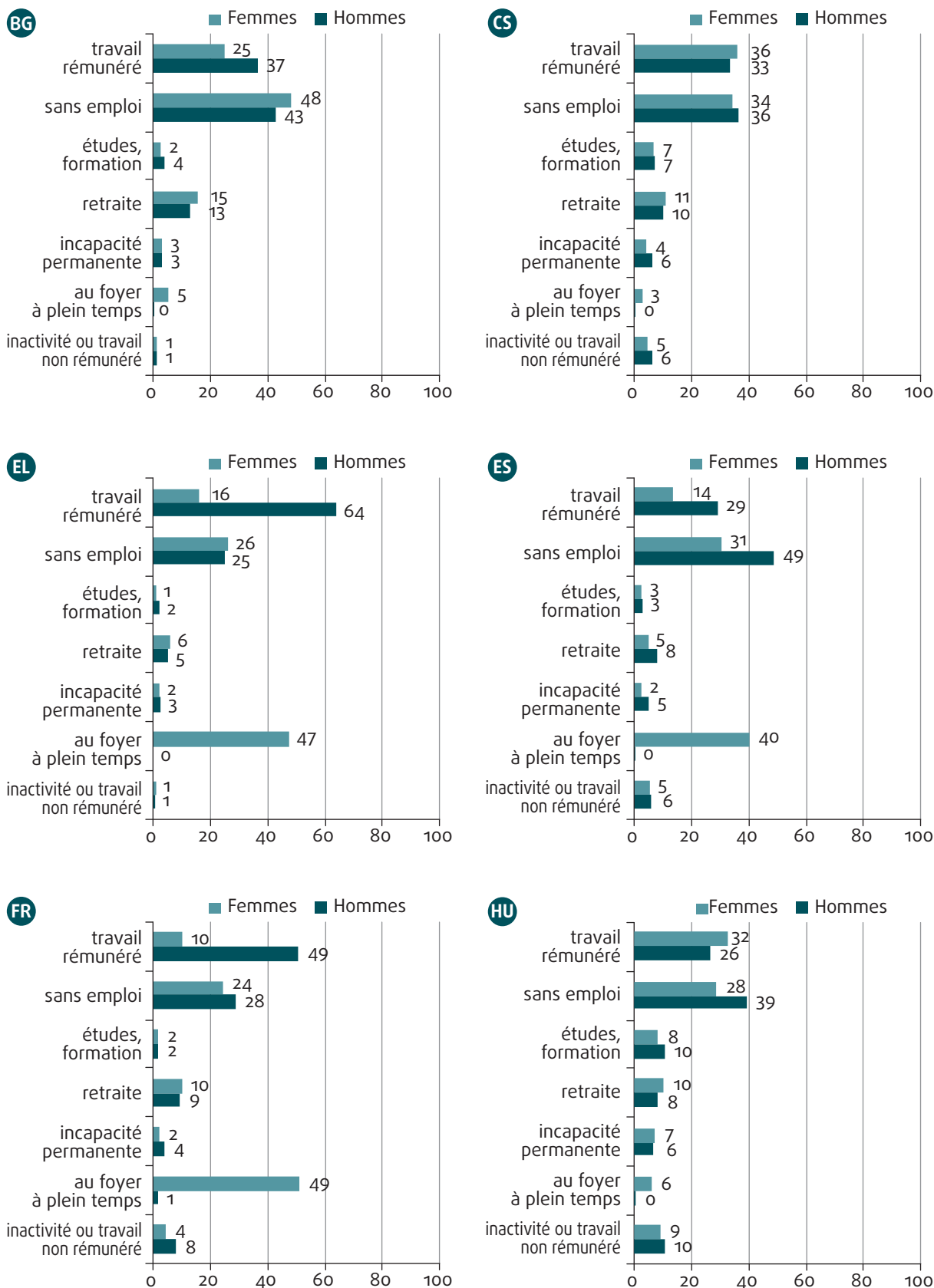
Les chiffres qui suivent, qui indiquent les activités principales des hommes et des femmes roms, donnent une image plus précise de la participation au marché du travail. La participation des femmes au marché du travail est très variable dans les États membres de l'UE couverts par l'enquête. Dans les sociétés post-communistes, la participation des femmes au marché du travail est traditionnellement égale à celle des hommes, ce qui semble se vérifier pour les Roms. En Hongrie, en Slovaquie et en République tchèque, par exemple, la proportion des femmes exerçant un travail rémunéré est identique à celle des hommes. La situation est assez similaire en Bulgarie. Dans ces pays, le taux de chômage des femmes roms est également comparable à celui des hommes. Cette égalité mieux établie entre les genres est également reflétée par le nombre de femmes qui se considèrent comme femmes au foyer à plein temps. Dans les quatre pays mentionnés, environ 2 à 6 % seulement des femmes

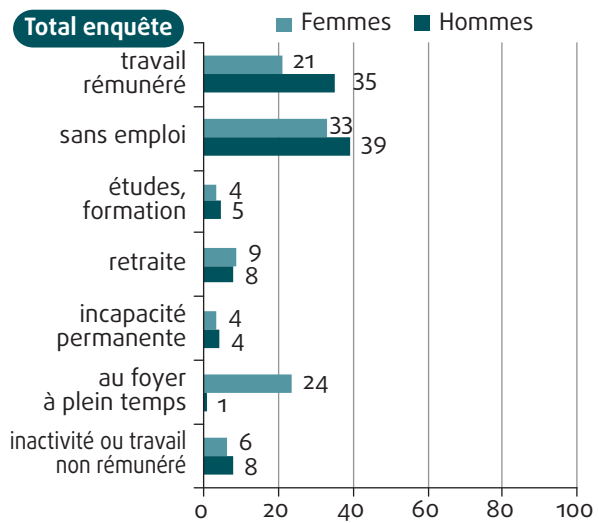
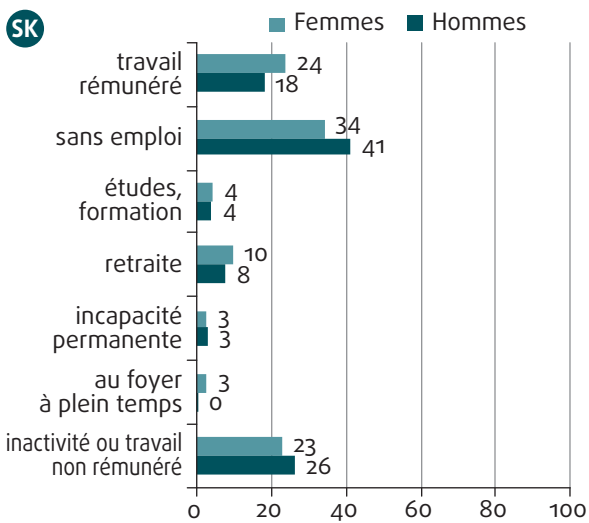
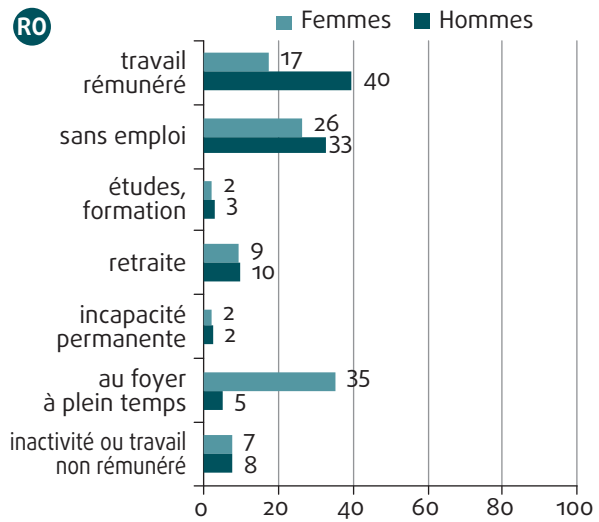
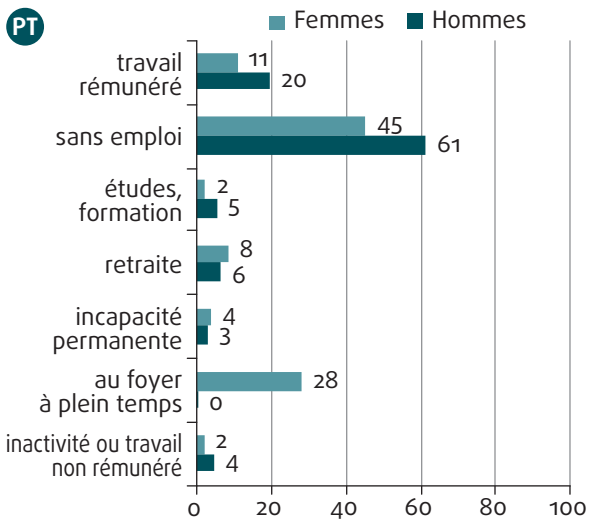
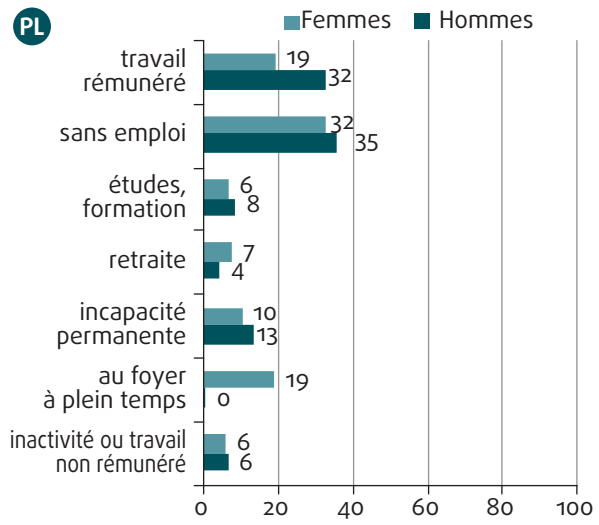
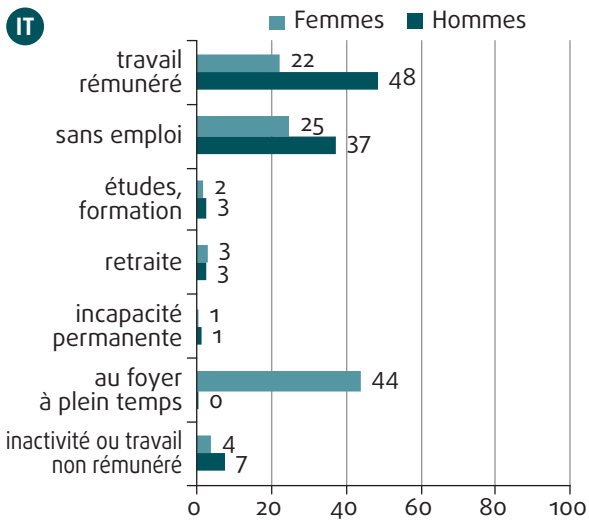
roms interrogées ont déclaré être des femmes au foyer à plein temps (figure 9).

C'est en Grèce et en France que l'écart en matière d'emploi est le plus grand entre les hommes et les femmes roms. En France, l'enquête porte exclusivement sur les Roms itinérants (gens du voyage). La famille constitue le cœur de ce mode de vie plus traditionnel, ce qui peut également expliquer la répartition plus traditionnelle des tâches entre les hommes et les femmes par rapport aux Roms sédentaires. En France, en Grèce en Espagne et en Italie, plus de 40 % des femmes roms interrogées ont été classées comme femmes au foyer à plein temps. Le chiffre est encore assez élevé en Pologne (19 %), au Portugal (28 %) et en Roumanie (35 %). Le pourcentage plus élevé de femmes autodéclarées comme femmes au foyer à plein temps peut refléter en partie des modèles de genre traditionnels, mais peut aussi indiquer que les femmes ont renoncé et se sont retirées du marché du travail. Les personnes inactives ne cherchant pas activement un emploi, notamment les femmes qui doivent s'occuper d'enfants, sont souvent considérées comme une réserve de main-d'œuvre susceptible d'être réactivée.

Dans tous les pays, seule une petite minorité de Roms suit des études ou une formation. Ces résultats confirment les analyses selon lesquelles, dans l'ensemble, une minorité de Roms étudie dans le second cycle de l'enseignement secondaire. Les pays où le nombre de Roms âgés de 16 ans et plus qui suivent des études ou une formation est le plus élevé sont la Hongrie, la Pologne et la République tchèque. Le nombre de retraités, comparativement bas dans tous les pays couverts par l'enquête, reflète partiellement le fait que la population rom interrogée est en moyenne jeune.

Figure 9 : Principaux modèles d'activité des hommes et femmes roms, par État membre de l'UE (%)





Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, personnes dans des ménages, Roms âgés de 16 ans et plus

2

Obstacles structurels à l'intégration dans le marché du travail



PRINCIPAUX RÉSULTATS

La ségrégation et de mauvaises conditions de logement entravent gravement l'accès à l'emploi et affectent l'inclusion sociale.

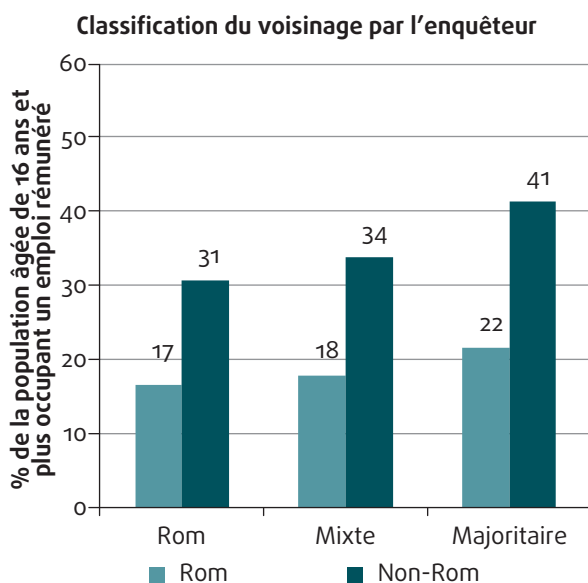
- Parmi les Roms ayant répondu à l'enquête, 38 % vivent dans des quartiers roms isolés et 20 % habitent dans des logements insalubres ou en mauvais état, selon la classification établie par les enquêteurs.
- Les non-Roms vivant à proximité des Roms ont un taux d'emploi nettement plus bas (31 %) que les non-Roms vivant dans des voisinages majoritaires (41 %).
- En moyenne, la majorité des répondants roms considèrent avoir été victime de discrimination lors d'une recherche d'emploi. En Espagne, en Roumanie et en Bulgarie, 38 à 41 % des Roms interrogés ont déclaré avoir été victimes de discrimination lors de leur recherche d'emploi au cours des cinq dernières années. Ce chiffre est compris entre 66 et 75 % en Italie, en Grèce et en République tchèque.
- Les pourcentages les plus élevés de répondants roms se déclarant victime de discrimination au travail, du fait de leurs employeurs ou de leurs collègues de travail, s'observent en Grèce (33 %) et en République tchèque (41 %). Les pourcentages de répondants se déclarant victime de discrimination au travail sont inférieurs en Slovaquie (9 %), en Roumanie (10 %), au Portugal (13 %) et en Bulgarie (15 %).

2.1. Ségrégation spatiale

La ségrégation spatiale peut s'ajouter aux obstacles à l'intégration dans le marché du travail. L'enquête pilote sur les Roms ciblait les Roms et les non-Roms vivant à proximité, la distinction reposant sur l'auto-identification ethnique. Les zones ont été sélectionnées en fonction de la proportion élevée de Roms y résidant. Étant donné la marginalisation des Roms, on s'attend à ce que les logements soient moins chers et occupés par une population dont les revenus sont faibles. Il a été demandé aux enquêteurs d'évaluer si les personnes interrogées vivaient dans des environnements différents en répondant après l'entretien aux questions suivantes : « le voisinage était-il principalement (1) un voisinage rom (2) un voisinage majoritaire (3) un voisinage mixte ». Les réponses reflètent une évaluation subjective.³⁵ Dans plus de la moitié des cas, les Roms interrogés (53 %) ont été enregistrés comme vivant dans un voisinage qui était principalement un « voisinage rom » et dans 14 % des cas seulement un « voisinage mixte » partagé avec la population majoritaire. En revanche, plus de la moitié des non-Roms interrogés (58 %) ont été enregistrés comme vivant dans un voisinage majoritaire et seuls 7 % dans un voisinage rom. Les conditions de logement semblent avoir une influence sur l'emploi des Roms et des non-Roms (figure 10). Les non-Roms vivant à proximité des Roms ont un taux d'emploi nettement inférieur à celui des non-Roms vivant dans des voisinages majoritaires. Il en va de même pour les répondants roms. Indépendamment de leur origine ethnique, les personnes vivant dans un voisinage rom semblent être « défavorisées par une ségrégation résidentielle ». En effet, le taux d'emploi des personnes vivant dans un voisinage rom est en moyenne 30 % inférieur à celui des personnes vivant dans un environnement majoritaire. Les résultats montrent néanmoins que l'origine ethnique rom renforce les conséquences pour les possibilités d'emploi. Les taux d'emploi des Roms sont en moyenne inférieurs de 50 % à ceux des non-Roms vivant dans le même type de voisinage.

³⁵ Le questionnaire et le rapport technique incluant les informations de fond sur l'enquête sont disponibles à : <http://fra.europa.eu/en/survey/2012/roma-pilot-survey>.

Figure 10 : Personnes ayant un emploi rémunéré, par voisinage rom et non-rom (%)



Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, personnes dans des ménages âgées de 16 ans et plus

2.2. Discrimination

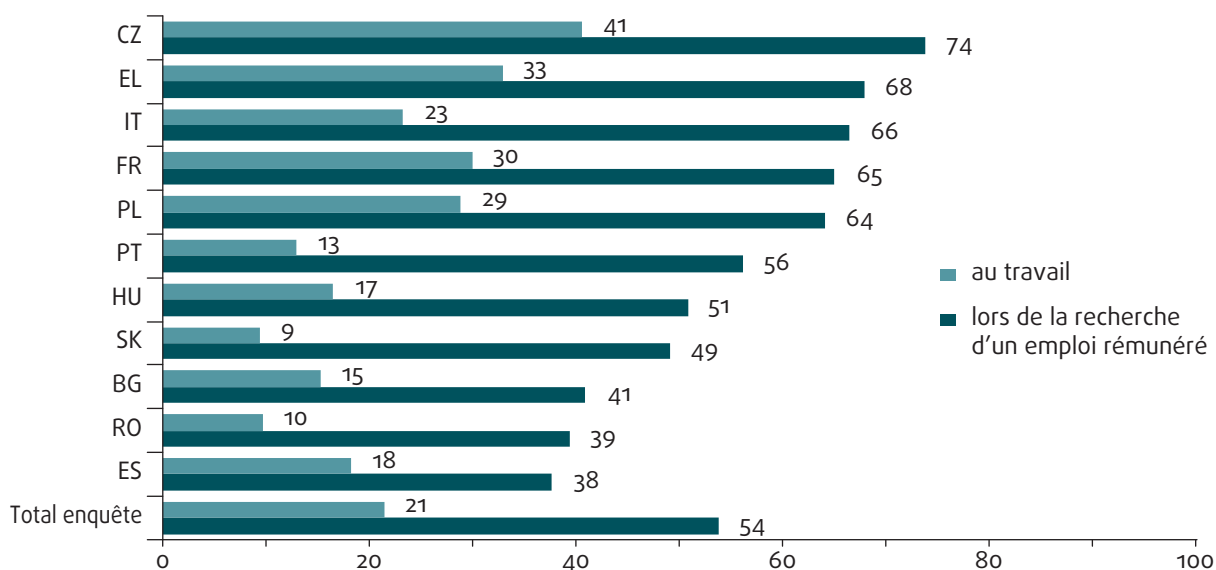
Entre 38 % et 75 % des répondants roms ont déclaré avoir fait l'objet de discrimination pendant leur recherche d'emploi. La situation la plus critique est observée en République tchèque : trois répondants Roms sur quatre cherchant du travail au cours des cinq dernières années

rapportent avoir fait l'objet de discrimination (figure 11). Dans ce pays, ceux qui avaient occupé au moins une fois un emploi au cours des cinq dernières années ont également largement fait état de discrimination : parmi les répondants, 41 % font état de discrimination au travail parce qu'ils sont Roms. Plus de la moitié des Roms en recherche d'emploi déclarent avoir fait l'objet de discrimination à cause de leur origine ethnique en Grèce (67 %), en Italie (66 %), en Pologne (63 %), en France (61 %), au Portugal (56 %) et en Hongrie (50 %). En Espagne, en Bulgarie, en Roumanie et en Slovaquie, les pourcentages sont légèrement inférieurs. Ces résultats corroborent ceux de l'enquête EU-MIDIS de la FRA de 2008, qui indiquaient, après comparaison des données de sept pays, des taux de discrimination générale plus bas en Slovaquie, en Bulgarie et en Roumanie.³⁶ Dans tous les pays, le niveau de perception de la discrimination au travail est très inférieur à celui de la discrimination perçue lors de la recherche d'emploi. Les pourcentages de perception de la discrimination au travail, fondée sur l'origine ethnique, sont les plus faibles en Slovaquie, en Roumanie et au Portugal. Les pourcentages relatifs aux expériences de discrimination doivent être étudiés en relation avec le degré d'isolement. Si le voisinage est principalement rom, l'exposition, et donc le risque d'être confronté à la discrimination et aux comportements racistes, est réduit. L'enquête EU-MIDIS I de la FRA a également montré que la peur de la discrimination induit un comportement d'évitement, les Roms évitant, par exemple, certains magasins ou cafés dans lesquels ils s'attendent à ne pas être traités correctement.³⁷

³⁶ FRA (2009a).

³⁷ FRA (2009b).

Figure 11 : Expériences de discrimination à cause de l'origine rom au cours des cinq années passées, par État membre de l'UE (%)



Question : « Au cours des cinq dernières années, avez-vous cherché un travail rémunéré/occupé un emploi ? » Si oui : « Avez-vous été victime de discrimination lors de la recherche d'un emploi rémunéré/au travail de la part de personnes avec lesquelles ou pour qui vous avez travaillé ? »

Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, répondants roms âgés de 16 ans et plus

3

Sécurité sociale et emploi



PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Une partie importante des Roms interrogés n'occupent qu'un emploi précaire ou informel. En moyenne, 19 % des Roms exerçant une activité rémunérée déclarent ne pas bénéficier d'une assurance maladie. Les chiffres les plus élevés sont enregistrés en Bulgarie, en Roumanie et en Grèce, avec respectivement 51 %, 46 % et 42 %. En revanche, en Espagne, 1 % seulement des Roms ayant un emploi rémunéré (malgré une proportion élevée d'emplois ponctuels) déclarent ne pas être couverts par une assurance maladie. En France, en République tchèque et en Hongrie, seuls 3 % des Roms exerçant un travail rémunéré déclarent ne pas être couverts par une assurance maladie.
- Parmi les Roms de 45 ans et plus ayant répondu à l'enquête, un sur trois ne pense pas bénéficier d'une retraite ou n'en bénéficie pas s'il est retraité. À titre de comparaison, 8 % seulement des non-Roms vivant à proximité déclarent ne pas avoir de droits à la retraite.
- Les pourcentages les plus faibles de Roms âgés de 45 ans ou plus indiquant ne pas avoir droit à une retraite sont observés en Hongrie (20 %), en République tchèque (14 %) et en Slovaquie (11 %).
- En Pologne, en Roumanie et en Grèce, environ la moitié des Roms interrogés de plus de 45 ans ne pensent pas avoir droit à une retraite ou ne sont pas conscients de leurs droits. En revanche, le pourcentage de la population non-rom déclarant ne pas bénéficier d'une retraite ou ne pas penser en bénéficier le moment venu s'établit seulement entre 5 et 11 %.

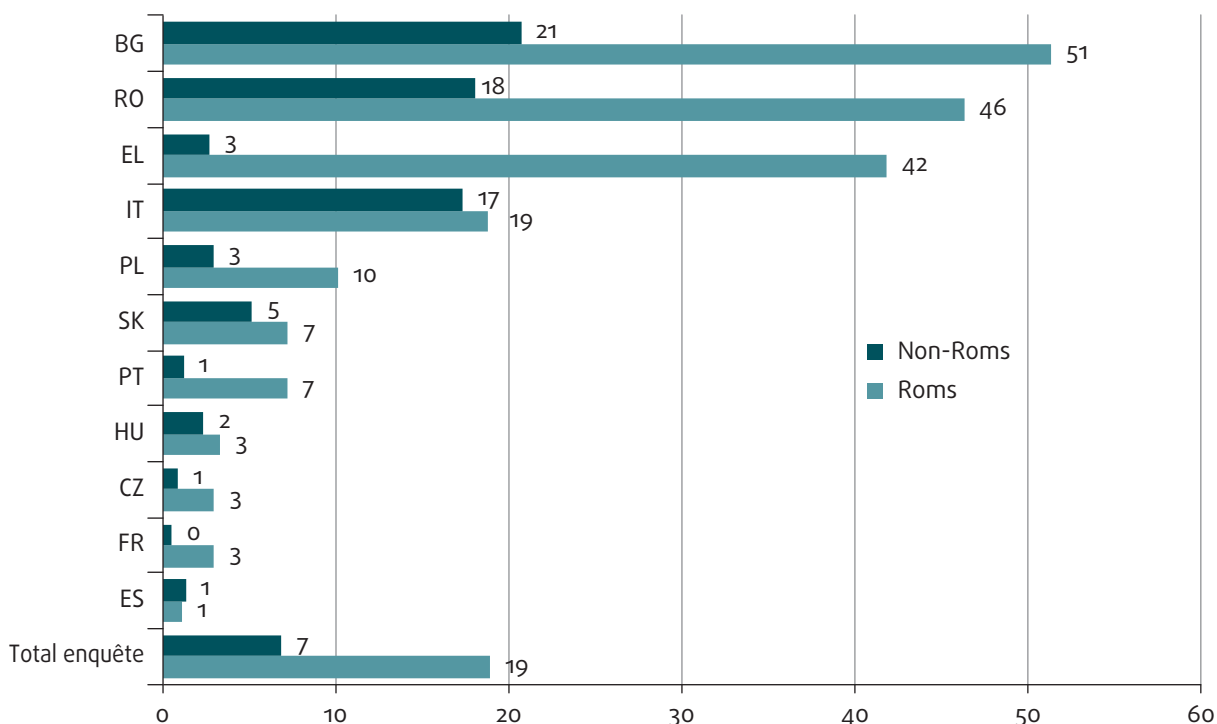
3.1. Assurance maladie

Dans les États membres de l'UE, le fait d'occuper un emploi signifie disposer d'une assurance maladie et d'une assurance sociale, ainsi que d'une couverture en cas d'accident, de dépendance et de chômage, et est donc considéré comme un facteur clé d'inclusion sociale. Les enquêteurs ont demandé aux répondants s'ils bénéficiaient d'une assurance maladie. Les réponses à cette question incluent à la fois l'accès des répondants à une assurance maladie et leur connaissance d'un tel accès. Les données révèlent que certains répondants ayant déclaré occuper un emploi rémunéré ont indiqué ne pas être couverts par une assurance maladie. La proportion de répondants dans ce cas est particulièrement élevée en Bulgarie (31 %), en Roumanie (60 %) et en Grèce (35 %) (figure 12).

Dans ces mêmes pays, l'écart avec les non-Roms vivant à proximité est à son plus haut niveau. Il est possible que la faiblesse du revenu, un emploi précaire et informel ou une combinaison de ces facteurs influent sur les droits en matière d'assurance maladie. Pourtant, en Espagne, 1 % des répondants seulement ont déclaré ne pas bénéficier de couverture maladie alors qu'une proportion significative d'entre eux a déclaré occuper ponctuellement un emploi (10 %), ce qui indique l'importance des systèmes de protection sociale pour les plus vulnérables.

Une proportion importante de répondants non-roms est confrontée à des problèmes similaires. En Bulgarie, en Roumanie et en Italie, respectivement 20 %, 18 % et 17 % des non-Roms déclarent ne pas bénéficier d'une assurance maladie.

Figure 12 : Pourcentage de personnes déclarant ne pas être couvertes par une assurance maladie alors qu'elles occupent un emploi rémunéré, par État membre de l'UE (%)



Note : Seules les personnes exerçant une activité rémunérée (plein temps, temps partiel, travailleur indépendant, emplois ponctuels) sont prises en compte.

Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, répondants âgés de 16 ans et plus

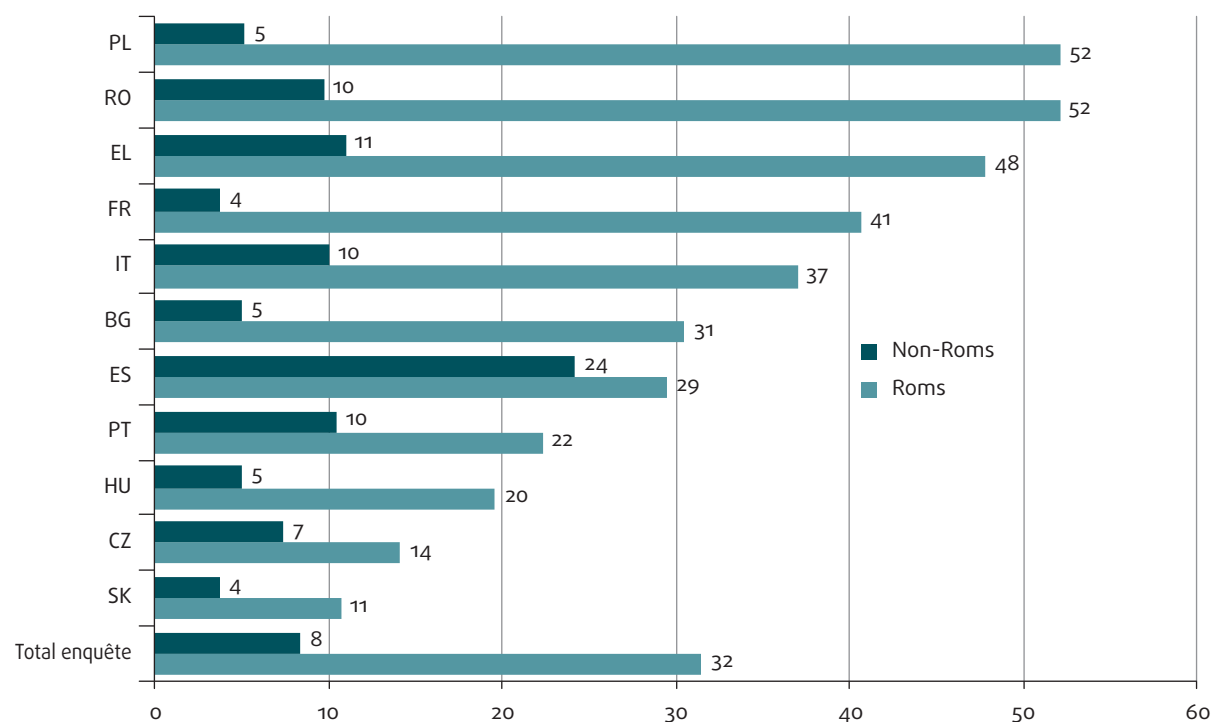
3.2. Droits à retraite

Dans le cadre de l'enquête pilote sur les Roms, il a également été demandé aux répondants s'ils pensent bénéficier d'une retraite lorsqu'ils auront atteint l'âge requis. Les réponses à cette question reflètent le niveau de droits à la retraite, mais également la connaissance de l'existence des régimes de retraite publics et l'accès à ces régimes. L'absence de droits à retraite reflète non seulement de longues périodes de chômage, mais également des conditions de travail informelles et précaires sans sécurité sociale.

La figure 13 représente les attentes en matière de retraite des Roms et des non-Roms âgés de 45 ans et plus, le groupe d'âge éprouvant potentiellement un intérêt croissant pour cette question. En Pologne,

en Roumanie et en Grèce, environ la moitié des répondants ne pensent pas bénéficier d'une retraite ou ne sont pas conscients d'avoir des droits à la retraite. À titre de comparaison, 5 à 10 % seulement de la population non-rom vivant dans le voisinage de Roms déclarent ne pas percevoir de retraite ou ne pas penser en percevoir une le moment venu. L'Espagne fait figure d'exception. Dans ce pays, les attentes en matière de retraite sont presque identiques, avec 24 % de non-Roms et 29 % de Roms déclarant ne pas avoir de droits. C'est en Hongrie, en République tchèque et en Slovaquie que les personnes s'attendant à ne pas percevoir de retraite, roms et non-roms, sont les moins nombreuses. Ce constat est encore une conséquence de la politique de plein emploi assorti d'une sécurité sociale des anciens pays communistes.

Figure 13 : Pourcentage de personnes âgées de 45 ans et plus déclarant qu'elles ne bénéficieront pas d'une retraite lorsqu'elles atteindront l'âge requis, par État membre de l'UE (%)



Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, répondants âgés de 45 ans et plus

4

Cibles de la stratégie Europe 2020 en matière de pauvreté et d'exclusion sociale



PRINCIPAUX RÉSULTATS

- En Italie, en France et au Portugal, presque tous les ménages roms interrogés déclarent un revenu disponible inférieur au seuil de risque de pauvreté national.
- En Roumanie, 78 % des Roms interrogés sont confrontés au risque de pauvreté, suivis de la République tchèque (80 %), la Pologne (81 %) et la Hongrie (81 %).
- En outre, presque tous les ménages roms interrogés comprenant quatre enfants ou plus sont confrontés au risque de pauvreté.
- Les enfants roms constituent le groupe le plus vulnérable et sont défavorisés dans de multiples domaines. En effet, 42 % des Roms vivant dans des ménages dont le revenu est inférieur au seuil national de risque de pauvreté sont des enfants de moins de 18 ans.
- Le travail rémunéré semble n'avoir qu'une faible influence sur la situation financière relative des ménages roms. Parmi les Roms vivant en Italie et occupant un emploi rémunéré, 95 % restent sous le seuil national de pauvreté. Ce chiffre s'établit à 93 % en France et 92 % au Portugal. C'est en Hongrie, en Pologne (67 %) et en Roumanie (70 %) que le taux de risque de pauvreté est le plus bas parmi les Roms exerçant un travail rémunéré.
- Près des trois quarts des Roms interrogés au Portugal (73 %) et plus de la moitié de ceux interrogés en Slovaquie, en Pologne et en Espagne vivent dans des ménages qui ne participent presque pas au marché du travail. En Grèce, on enregistre le taux le plus élevé de participation au travail (25 % de faible intensité de travail) et, comme pour les taux d'emploi individuels, le plus faible écart entre les Roms et les non-Roms vivant à proximité.
- Dans les ménages ayant deux enfants ou plus, la situation peut s'améliorer lorsque les femmes travaillent, mais, en moyenne, le ménage reste sous le seuil du risque de pauvreté.
- Dans le cas de ménages sans enfant ou avec un enfant uniquement, la différence est plus importante lorsqu'au moins une femme travaille. Les ménages sans enfant sont confrontés à 63 % au risque de pauvreté, à condition qu'une femme travaille. Si aucune femme ne travaille, ce taux s'élève à 85 %.
- Parmi les personnes interrogées, 42 % des Roms et 12 % des non-Roms ont déclaré ne pas avoir accès à l'électricité, à l'eau courante ou aux systèmes d'assainissement. Les conditions de logement les plus mauvaises sont observées en Roumanie, en Slovaquie et en Hongrie.
- En moyenne, 41 % des enfants roms interrogés vivent dans un ménage dont l'un des membres, au moins une fois au cours du mois écoulé, a eu faim parce que le ménage n'avait pas les moyens d'acheter de nourriture. Ce pourcentage est au moins trois fois plus élevé pour les Roms que pour les non-Roms.
- En Slovaquie, le taux d'enfants vivant dans des ménages souffrant de la faim est 12 fois plus élevé dans la population rom que dans la population non-rom et, en Italie, 40 fois plus. En Italie et en Grèce, les deux pays où le taux d'enfants souffrant de la faim est le plus élevé après la Roumanie, ce résultat contraste vivement avec un taux élevé d'emploi chez les Roms.

L'indicateur cible de la stratégie Europe 2020 pour la croissance relatif à la réduction du nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est composé de trois éléments. Il totalise le nombre de personnes qui sont confrontées au risque de pauvreté, qui se trouvent en situation de privation matérielle grave ou qui vivent dans un ménage à très faible intensité de travail (tableau 1).

Les personnes confrontées au risque de pauvreté disposent d'un revenu très faible pour le ménage, pondéré en fonction de la taille du ménage et de l'âge des enfants, se situant sous le seuil national de risque de pauvreté. Les personnes sont considérées comme vivant dans un ménage à très faible intensité de travail si elles sont âgées de 0 à 59 ans et si les membres du ménage en âge de travailler ont travaillé moins de 20 % de leur potentiel de travail au cours de l'année écoulée. Cet indicateur représente le pourcentage de personnes avec un revenu disponible équivalent se situant au-dessous du « seuil de risque de pauvreté ». Le seuil de risque de pauvreté est fixé pour chaque pays à 60 % du revenu disponible équivalent médian national. Le revenu disponible est égal à la somme de tous les revenus nets perçus par un ménage en un an. Afin de prendre en considération les différences de taille et de composition des ménages, le revenu est exprimé par équivalent adulte. En pratique, le revenu total du ménage est divisé par le nombre d'équivalents en utilisant l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE. Cette échelle attribue un coefficient de 1,0 au premier adulte, de 0,5 à tous les

autres membres du ménage âgés de 14 ans et plus, et de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans.

La privation matérielle sévère désigne la situation d'une personne qui ne peut subvenir à ses besoins de base, tels que chauffer son domicile de façon adaptée, payer un loyer ou rembourser un prêt immobilier. Le taux de « privation matérielle sévère » correspond à la part de la population qui, par manque de ressources, sont dans l'incapacité forcée de couvrir les dépenses liées à au moins quatre des neuf éléments de privation matérielle de la dimension « difficultés économiques et biens durables ». Les neuf éléments sont les suivants : 1) arriérés de paiements de loyer, de prêt immobilier, de factures courantes, de traites ou autres prêts, 2) s'offrir une semaine de vacances annuelles en dehors du domicile, 3) consommer de la viande, du poisson, ou un équivalent de protéines tous les deux jours, 4) faire face à des dépenses imprévues, 5) posséder un téléphone (y compris un téléphone portable), 6) posséder un téléviseur couleur, 7) posséder un lave-linge, 8) posséder une voiture et 9) chauffer correctement le domicile.

Le tableau 1 présente une vue d'ensemble de la population totale des 11 États membres de l'UE couverts par l'enquête pilote sur les Roms.

La formulation des questions de l'enquête pilote sur les Roms permet d'estimer les taux d'intensité de travail et de risque de pauvreté, et de donner des informations sur la privation matérielle sévère des ménages interrogés.

Tableau 1 : Indicateurs Europe 2020 relatifs à la pauvreté et à l'exclusion sociale pour la population totale, par État membre de l'UE (%)

	Indicateurs Europe 2020 relatifs à la pauvreté et l'exclusion sociale 2011			
	Faible intensité de travail	Risque de pauvreté	Privation matérielle sévère	Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale
BG	11	22	44	49
CZ	7	10	6	15
EL	12	21	15	31
ES	12	22	4	27
FR	9	14	5	19
IT	10	20	11	28
HU	12	14	23	31
PL	7	18	13	27
PT	8	18	8	24
RO	7	22	29	40
SK	8	13	11	21
UE-27	10	17	9	24

Note : Le chiffre indiqué dans la dernière colonne est inférieur à la somme des trois colonnes précédentes à cause de chevauchements entre les trois groupes.

Source : Eurostat EU-SILC, 2011

4.1. Risque de pauvreté

L'indicateur du risque de pauvreté est le principal indicateur de l'objectif Europe 2020 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il désigne un revenu faible, inférieur à 60 % du revenu médian national (revenu moyen). Il s'agit d'un concept relatif reposant sur le niveau du revenu médian national, qui est seulement une mesure indirecte de la pauvreté. Le niveau de vie qui peut être atteint lorsque l'on dispose d'un certain revenu dépend également des actifs disponibles, de l'accès au logement et aux services publics, et des besoins personnels. Cependant, un revenu est mesurable et comparable, et un faible revenu reste un bon indicateur de la pauvreté. Étant donné que le revenu peut uniquement fournir une indication sur un phénomène multidimensionnel, il a été décidé de l'intituler « risque » de pauvreté et il a été utilisé comme indicateur principal pour la stratégie de Lisbonne pour la croissance 2000-2010 et la lutte contre la pauvreté.

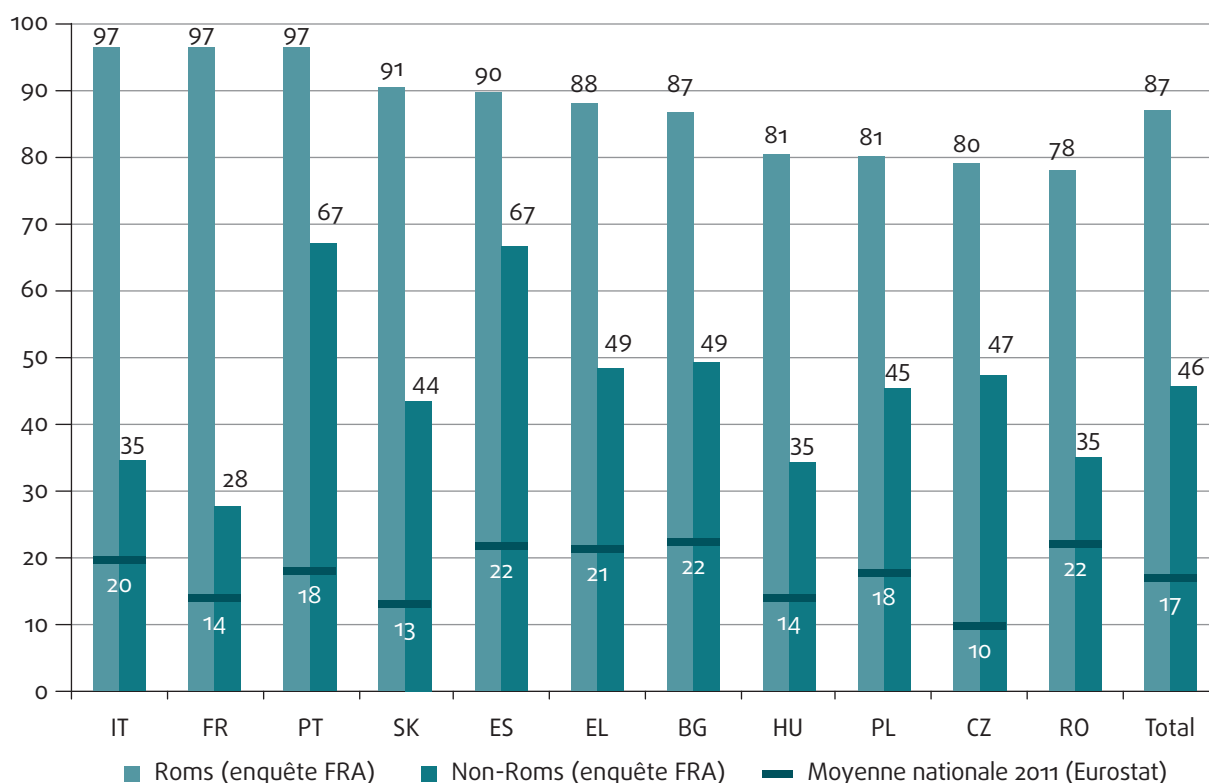
Les conditions de vie des populations marginalisées sont reflétées directement par l'indicateur de privation matérielle. Les éléments de mesure de la privation matérielle sévère ont été choisis en fonction de la répartition et de la prévalence dans la population

dans son ensemble. Les éléments sélectionnés ne peuvent donc pas rendre compte des conditions de vies extrêmes des Roms dans de nombreux domaines couverts par cette enquête.

En Italie, en France et au Portugal, presque 100 % des ménages roms interrogés déclarent un revenu disponible inférieur au seuil de risque de pauvreté national. Le chiffre le plus faible est enregistré en Roumanie, où 78 % des Roms sont exposés au risque de pauvreté (figure 14). La question sur le revenu couvre aussi d'éventuelles sources informelles de revenu et reflète une répartition des revenus dans toute l'UE selon laquelle les Roms se trouvent à l'échelon le plus bas.

Dans tous les États membres de l'UE couverts par l'enquête, les zones sélectionnées semblaient posséder un marché de l'emploi plus faible et des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale également pour les non-Roms interrogés vivant à proximité. Ce décalage est partiellement lié à l'approximation utilisée par l'enquête pilote de la FRA sur les Roms qui surestime en général le taux de pauvreté. Les pics ont été relevés au Portugal et en Italie, où le revenu disponible équivalent des non-Roms est inférieur dans 67 % des cas au seuil de pauvreté national.

Figure 14 : Risque de pauvreté (inférieur à 60 % du seuil médian national), par État membre de l'UE (%)



Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, personnes dans des ménages, Eurostat EU-SILC, 2011

MOTS CLÉS

Revenu équivalent

Dans le cadre de l'enquête pilote sur les Roms, il a été demandé quel était le revenu moyen dont le ménage disposait pour vivre chaque mois. Si cet élément peut sembler une bonne approximation du niveau du revenu relatif, il conduit généralement à une sous-estimation du montant du revenu annuel utilisé pour l'indicateur conventionnel du risque de pauvreté d'Eurostat. Le revenu mensuel ne comprend pas les revenus irréguliers ou les paiements de sommes forfaitaires et, étant donné que l'enquête ne prévoit qu'une question sur ce sujet, il est probable que les composantes plus petites du revenu ne soient pas incluses. Le revenu équivalent est calculé d'après l'échelle modifiée de l'OCDE afin de prendre en considération les économies d'échelle dans les ménages plus grands. L'échelle modifiée de l'OCDE assigne un coefficient de 1 au premier adulte, de 0,5 à tous les autres adultes et de 0,3 à chaque enfant. Elle présuppose des économies d'échelle qui pourraient cependant ne pas s'appliquer à de grands ménages roms vivant dans des conditions de pauvreté extrême. Afin de rester cohérente, l'analyse utilise les seuils nationaux de 2010 publiés par Eurostat, puisque ce sont ceux qui étaient disponibles au moment des entretiens. Les taux de risque de pauvreté calculés à partir des données de l'enquête pilote sur les Roms sont probablement légèrement surestimés.

4.2. Les travailleurs pauvres

L'emploi est considéré comme la meilleure protection contre la pauvreté, ce qui toutefois ne se vérifie pas nécessairement chez les ménages roms interrogés. Le « taux de pauvreté au travail » désigne le nombre de personnes qui occupent un emploi rémunéré et dont le revenu familial reste inférieur au seuil de risque de pauvreté. On parle de pauvreté au travail lorsque le revenu total que le travail rapporte au ménage ne couvre pas les besoins du ménage, soit parce que le salaire de ceux qui travaillent est trop bas, soit parce que la taille du ménage est trop importante. Le taux de « risque de pauvreté au travail », tel que calculé par Eurostat, a augmenté et d'après les estimations, il a atteint 9,3 % de la population active pour l'UE-28 en 2012.³⁸

Le travail rémunéré semble n'avoir que très peu d'effet sur la situation financière relative des ménages roms. En effet, le pourcentage des Roms interrogés qui occupaient un emploi rémunéré et restaient sous le seuil national de pauvreté s'établit à 95 % en Italie, 93 % en France et 92 % au Portugal. C'est en Hongrie, en Pologne (67 %) et

en Roumanie (70 %) que le taux de risque de pauvreté est le plus bas parmi les Roms interrogés exerçant un travail rémunéré. Les taux de pauvreté au travail sont non seulement très inférieurs chez les répondants non-roms, mais diffèrent également de façon très nette des taux de pauvreté des chômeurs.

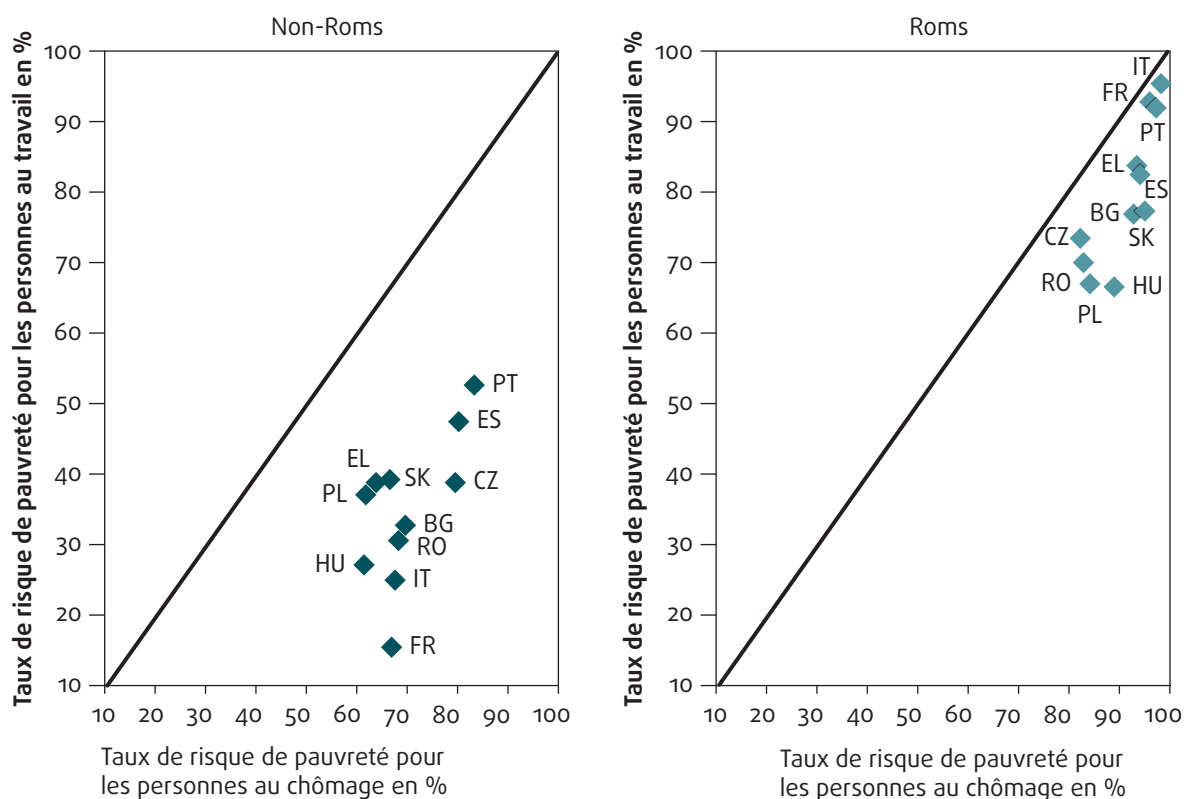
La figure 15 présente une comparaison des taux de pauvreté des personnes au travail et des personnes sans emploi, au sein de la population rom et non-rom. Plus un pays se trouve en bas de la diagonale dans la figure, plus les effets de l'emploi sont marqués. Parmi les des répondants non-roms, le taux de pauvreté est réduit de plus de moitié chez les personnes ayant un emploi par rapport aux personnes sans emploi. En revanche, le taux de pauvreté des Roms est généralement nettement plus élevé. L'amélioration de la situation financière qui va de pair avec l'emploi reste insuffisante pour que les familles passent au-dessus du seuil de pauvreté.

Dans le cas des Roms, ceci signifie que travailler ne représente aucun intérêt financier si un tel travail ne leur permet pas même de subvenir à leurs besoins ou aux besoins de leur famille. En outre, seule une petite partie des Roms au chômage interrogés peut prétendre à une allocation chômage, ce qui explique que leur revenu est inférieur au seuil de pauvreté dans la presque totalité des 11 États membres couverts par l'enquête. En République tchèque, en Roumanie et en Pologne, les taux de risque de pauvreté pour les chômeurs sont légèrement inférieurs, alors que la situation est identique pour les chômeurs non-roms uniquement en République tchèque.

L'indicateur de l'UE « écart de risque de pauvreté » permet d'évaluer l'intensité du risque de pauvreté découlant de faibles revenus (figure 16). Il montre la distance médiane entre le revenu individuel du ménage et le seuil de risque de pauvreté national. En Italie, la moitié des Roms exposés au risque de pauvreté disposent d'un revenu inférieur à 66 % du seuil italien. Un ménage composé d'une seule personne doit avoir un revenu mensuel supérieur à 527 EUR afin d'atteindre le seuil italien. En Roumanie, le seuil national s'élève à seulement 106 EUR par mois. Ici, l'écart de risque de pauvreté est égal à 52 % ; la moitié des Roms exposés au risque de pauvreté doit donc survivre avec moins de 51 EUR par mois (par équivalent personne seule). Si l'on tient compte du coût de la vie réel dans ces États membres, il est évident que le revenu des ménages roms interrogés qui se situent au-dessous du seuil de risque de pauvreté n'est pas suffisant pour subvenir aux besoins de base. Pour les non-Roms, le taux de risque de pauvreté se rapproche du seuil national. Cette différence considérable entre les revenus pourrait s'expliquer par l'inégalité de la représentation des classes d'âge et les faibles droits à la retraite des ménages roms. Dans la plupart des pays, les retraites représentent une part

³⁸ Eurostat, taux de risque de pauvreté au travail (source : SILC)

Figure 15 : Risque de pauvreté chez les personnes au travail et au chômage (inférieur à 60 % du seuil médian national), par État membre de l'UE (%)



Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, personnes dans des ménages (âgées de 16 ans et plus)

significative du revenu des ménages et préviennent la pauvreté. L'analyse indique que les ménages roms perçoivent nettement moins d'allocations de retraite que les non-roms, ce qui peut intensifier la rigueur financière. En outre, on peut supposer que la proportion du revenu des ménages venant de retraites est plus faible dans le cas des Roms que dans celui des non-Roms, car l'espérance de vie des personnes roms est plus faible. Les données sur l'âge moyen des Roms et des non-Roms issues de l'enquête vont dans ce sens. Des recherches approfondies sur l'incidence des retraites à l'heure actuelle et à l'avenir permettraient de mieux appréhender la dynamique de la pauvreté.

Pauvreté infantile

L'un des principes directeurs de la Commission européenne est de lutter contre la pauvreté infantile et de briser le cercle vicieux de l'inégalité pour garantir le respect, la protection et l'application des droits de l'enfant tels que définis dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. La communication de 2013 intitulée « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » appelle les États membres à accorder une attention particulière aux enfants les plus menacés par la misère en raison de nombreux

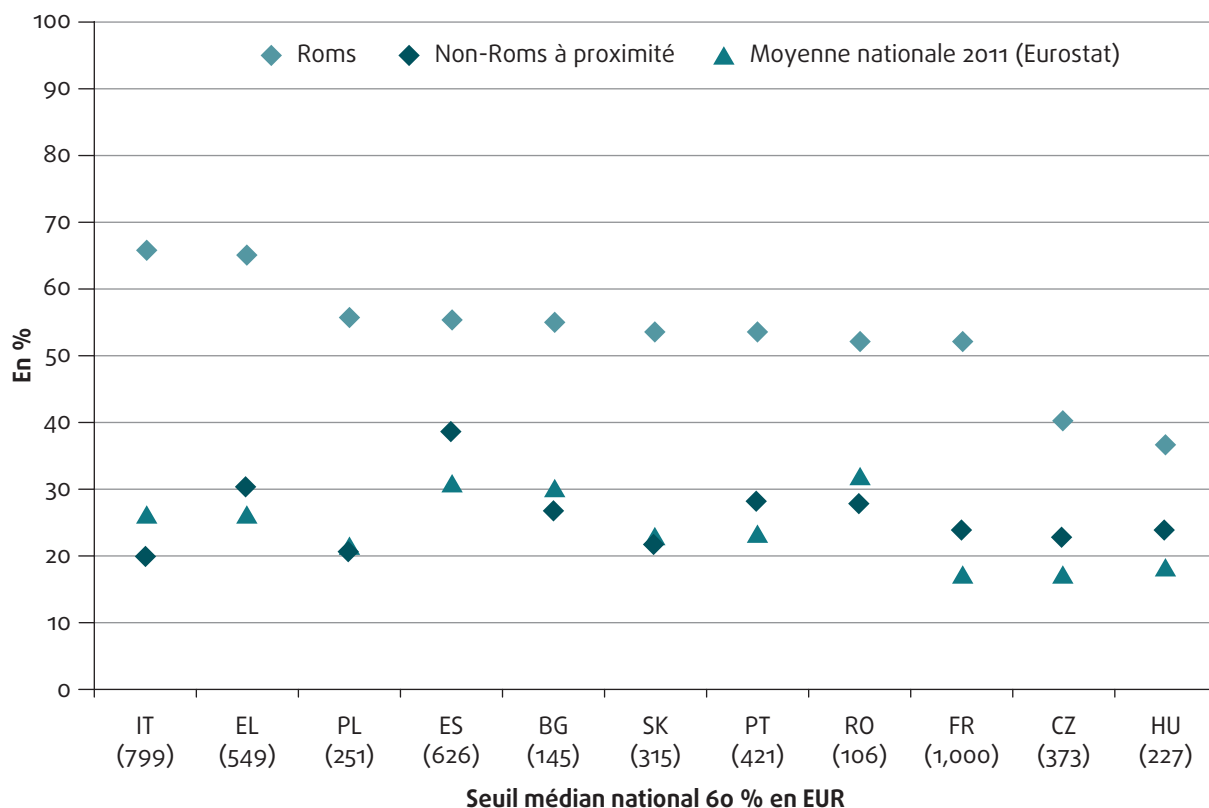
désavantages, notamment les enfants roms.³⁹ La proportion d'enfants roms vivant dans un ménage se situant sous le seuil de risque de pauvreté national est deux fois plus importante que celle d'enfants non-roms vivant à proximité (figure 17). Parmi les Roms exposés au risque de pauvreté, 42 % ont moins de 18 ans (22 % pour les ménages non-roms). Les enfants constituent un groupe particulièrement vulnérable. N'ayant pas accès au marché du travail avant 15 ans, ils dépendent entièrement de l'aide que leur apportent leur famille et l'État. Ni les familles ni les systèmes publics d'assistance sociale ne couvrent suffisamment les besoins en matière de bien-être matériel des enfants roms de familles pauvres.

La stratégie adoptée par la Commission pour lutter contre la pauvreté infantile et garantir l'accès à des ressources suffisantes vise à favoriser la participation des parents au marché du travail, assurer l'accès à l'éducation des jeunes enfants et promouvoir des emplois de qualité afin que les parents puissent concilier vie professionnelle et vie de famille.

La participation des femmes au marché du travail est souvent considérée comme un moyen supplémentaire

³⁹ Commission européenne (2013b).

Figure 16 : Écart relatif de risque de pauvreté, par État membre de l'UE (EUR)*



Notes : *Médiane de l'écart relatif de risque de pauvreté du revenu mensuel équivalent et du seuil de risque de pauvreté national (60 % du seuil médian Eurostat pour un ménage d'une personne, par mois, en euros).
Pour comparer directement le niveau de vie des pays, il convient de tenir compte des différences de pouvoir d'achat.

Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, personnes dans des ménages

essentiel de prémunir les enfants contre la pauvreté. L'analyse qui suit étudie les effets de la participation des femmes au marché du travail, au sein de ménages composés de plusieurs membres, dont au moins une femme en âge de travailler (20 à 59 ans). Les ménages constitués d'une personne et les ménages monoparentaux ont été regroupés pour l'analyse, n'étant pas très répandus parmi les Roms. L'enquête a collecté des informations sur le revenu total des ménages ne permettant pas de ventiler les revenus par genre. Dans les ménages ne comprenant pas d'enfants de moins de 18 ans, la participation des femmes au marché du travail influe nettement sur le risque de pauvreté de ce type de ménage. Malgré le travail des femmes, dans la plupart des pays, le taux de risque de pauvreté des ménages sans enfant reste élevé. Dans deux pays seulement, la Hongrie et la Pologne, le travail des femmes réduit le risque de pauvreté de 40 % pour ces ménages.

Le taux de risque de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants. Les répercussions du travail des femmes sur le taux de risque de pauvreté des ménages avec enfants restent modestes, et ce taux avoisine 100 % chez les ménages comprenant quatre enfants ou plus. À peu d'exception près, le travail des femmes n'a pas

d'influence décisive sur le taux de risque de pauvreté dans les ménages avec enfants dans les États membres couverts par l'enquête. Par exemple, en Roumanie, le taux de risque de pauvreté dans les ménages avec un enfant est de 54 % lorsqu'une femme du ménage au moins occupe un emploi, si aucune femme ne travaille, ce taux s'élève à 74 % (tableau 2). Cela peut s'expliquer par le niveau particulièrement bas du seuil de risque de pauvreté en Roumanie, où même un faible apport aide à dépasser le seuil.

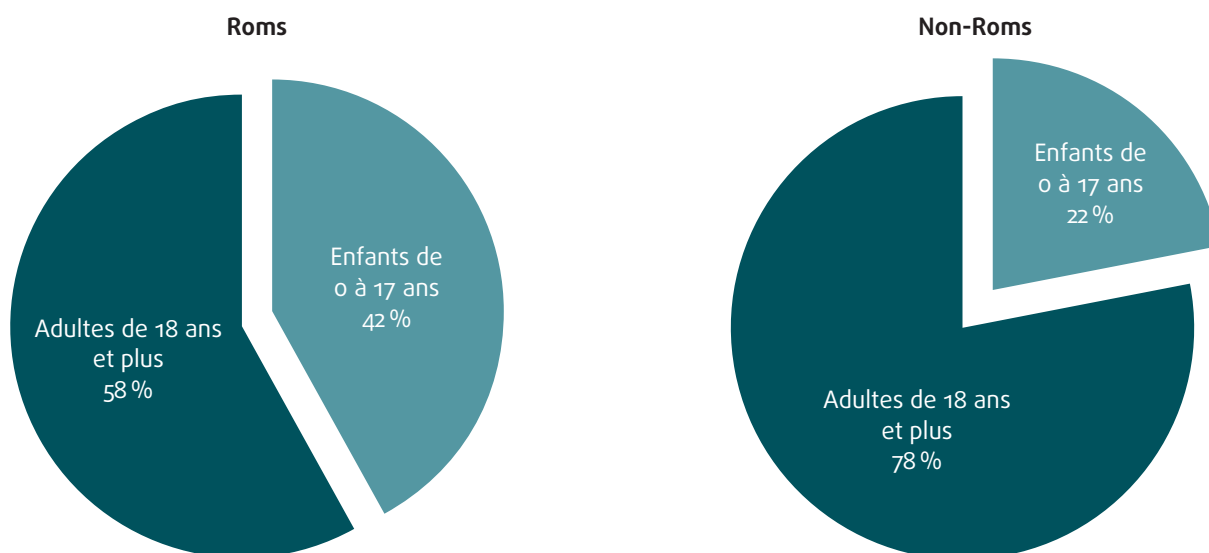
4.3. Faible intensité de travail des ménages dans l'enquête pilote de la FRA sur les Roms

La deuxième composante de l'indicateur de l'objectif Europe 2020 de réduction du risque de pauvreté ou de l'exclusion sociale concerne le nombre de personnes vivant dans un ménage avec une très faible intensité de travail. Une faible intensité de travail désigne le rapport entre le nombre de personnes du ménage occupant un emploi rémunéré et le nombre

de personnes en âge de travailler (20 à 59 ans). La définition de l'emploi rémunéré adoptée pour l'enquête de la FRA comprend le travail à temps plein,

à temps partiel, le travail indépendant et toute forme de travail ponctuel rémunéré. L'intensité de travail est définie dans cette analyse comme le pourcentage de

Figure 17 : Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 17 ans confrontés au risque de pauvreté, Roms et non-Roms (%)



Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, personnes dans des ménages

Tableau 2 : Risque de pauvreté du ménage selon l'activité des femmes,* par nombre d'enfants dans les ménages roms et par État membre de l'UE (%)

	MPP sans enfant		MPP avec 1 enfant		MPP avec 2 ou 3 enfants		MPP avec 4 enfants et plus	
	Aucune femme ne travaille	Une (ou plusieurs) femme(s) travaille(nt)	Aucune femme ne travaille	Une (ou plusieurs) femme(s) travaille(nt)	Aucune femme ne travaille	Une (ou plusieurs) femme(s) travaille(nt)	Aucune femme ne travaille	Une (ou plusieurs) femme(s) travaille(nt)
BG	90	65	91	79	90	82	94	91
CZ	77	63	77	74	82	80	97	93
EL	87	70	86	75	88	88	92	92
ES	91	76	92	80	91	78	95	100
FR	97	71	97	100	99	100	97	100
HU	72	40	83	72	86	75	96	89
IT	99	91	100	89	99	100	98	91
PL	75	40	74	81	84	81	85	89
PT	94	88	94	74	99	96	98	100
RO	64	49	74	54	84	75	93	83
SK	87	51	91	72	97	87	97	94
Total enquête	85	63	87	74	91	83	95	92

Note : MPP : ménages roms constitués de plusieurs personnes. *Seuls les ménages roms constitués de plusieurs personnes comprenant au moins une femme en âge de travailler sont pris en compte. Enfants : moins de 18 ans et vivant au sein du ménage.

Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, personnes dans des ménages

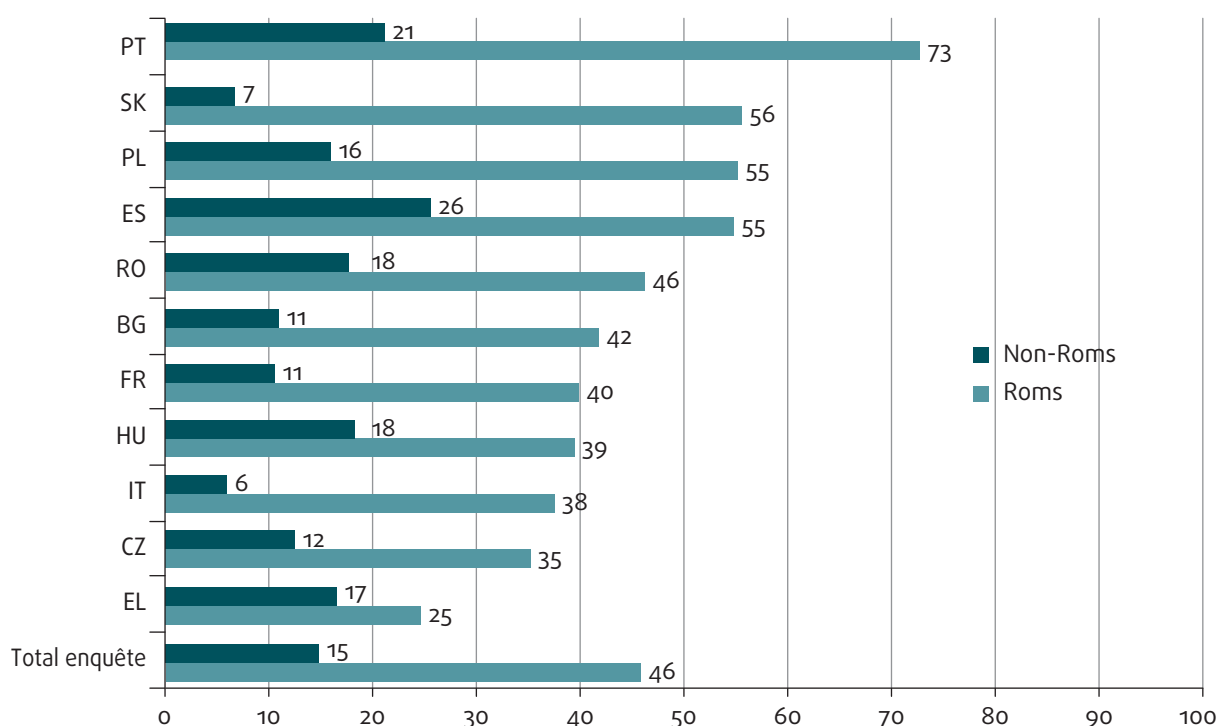
membres du ménage ayant un emploi rémunéré par rapport au nombre total de membres du ménage en âge de travailler (20 à 59 ans). Un ménage à faible intensité de travail se définit comme un ménage dans lequel moins de 20 % de la main-d'œuvre potentielle exerce un travail rémunéré. L'indicateur ne tient pas compte de la différence entre le travail à temps partiel et le travail ponctuel, ce qui conduit plutôt à une sous-estimation de la faible intensité de travail par rapport à l'indicateur Europe 2020. Environ trois quarts des Roms interrogés au Portugal (73 %) et plus de la moitié de ceux interrogés en Slovaquie, en Pologne et en Espagne vivent dans des ménages qui ne participent pratiquement pas au marché du travail (figure 18). En Grèce, on enregistre le taux de participation au travail le plus faible (25 %) et comme pour les taux d'emploi individuel, le plus faible écart entre les Roms et les non-Roms. Le pourcentage de non-Roms vivant dans des ménages avec une faible intensité de travail est le plus élevé en Espagne (26 %), au Portugal (21 %), en Hongrie (18 %) et en Roumanie (18 %), des pays où les taux de faible intensité de travail sont très différents pour la population rom.

4.4. Conditions de vie conduisant à la marginalisation et la paupérisation

L'indicateur Europe 2020 sur la pauvreté et l'exclusion sociale comporte une troisième composante, la « privation matérielle sévère », une situation dans laquelle une personne ne peut pas satisfaire ses besoins de base.⁴⁰ Les données de l'enquête de la FRA ne permettent pas de recréer cet indicateur, mais confirment que les Roms sont très défavorisés quant à leurs conditions de vie.

La figure 19 fait état du contraste entre les conditions de logement des Roms et des non-Roms. Il apparaît que, pour 84 % des Roms interrogés en Roumanie, les besoins de base, tels que l'électricité, l'eau ou un système d'assainissement, ne sont pas satisfaits, contre 52 % pour les non-Roms vivant à proximité. Bien que les conditions générales de vie soient

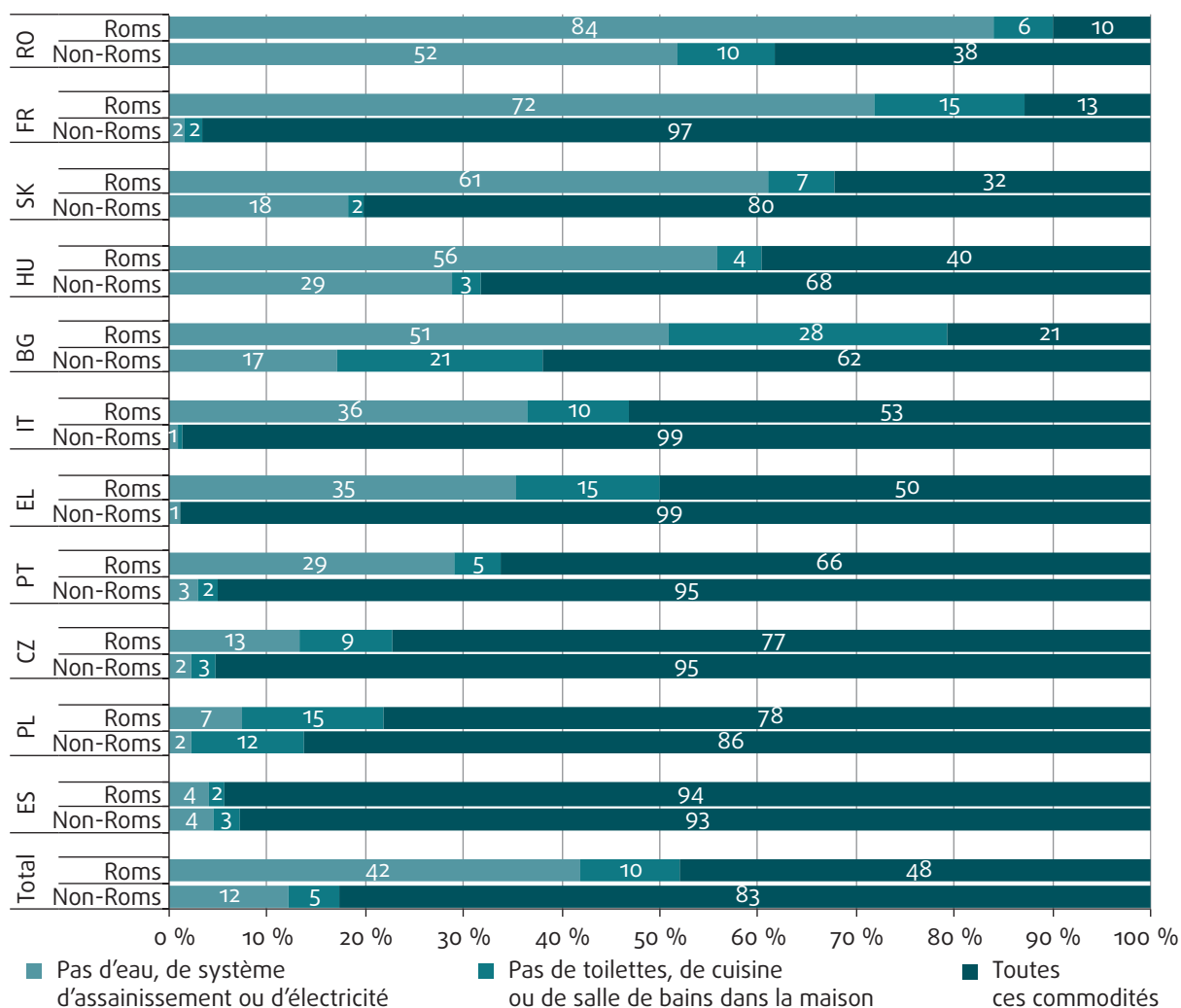
Figure 18 : Personnes vivant dans un ménage avec une faible intensité de travail, par État membre de l'UE (%)



Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, personnes dans des ménages

⁴⁰ Voir la note de bas de page n° 45.

Figure 19 : Équipements de base du logement, répondants roms et non-roms, par État membre de l'UE (%)



Note : Insalubrité du logement : (1) insalubrité grave : absence d'électricité, d'eau courante ou de raccord au système d'assainissement, (2) logement qui n'est pas aux normes : absence de toilettes, de salle de bains ou de cuisine (le chauffage n'a pas été pris en considération), (3) toutes ces commodités.

Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, personnes dans des ménages

globalement bien meilleures en France, en Grèce et en Italie, les résultats de l'enquête indiquent que 35 % des ménages roms interrogés en Grèce, 36 % en Italie et 72 % en France ne disposent pas des équipements de base dans leur logement, contre 1 à 4 % pour les non-Roms interrogés vivant à proximité.⁴¹ En outre, les enquêteurs ont noté des conditions de vie et de logement extrêmement précaires dans certaines zones de quelques États membres, en particulier en Grèce.

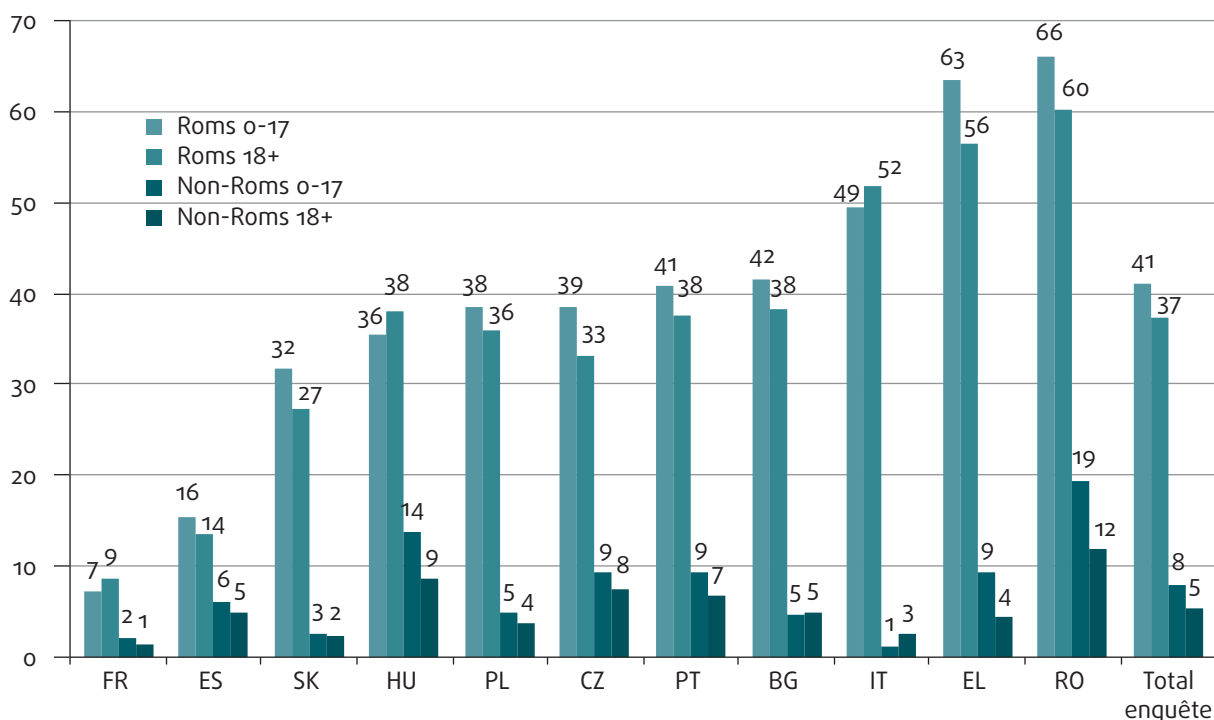
Les résultats de l'enquête confirment ceux d'autres études et indiquent que nombre de Roms vivent dans des conditions qui rappellent davantage la situation dans les régions les plus pauvres du monde que dans

l'Europe du 21^e siècle.⁴² La proportion d'enfants de moins de 18 ans vivant dans un ménage au sein duquel au moins une personne « s'est couchée en ayant faim, par manque de moyens pour l'achat de nourriture » illustre ces résultats de façon saisissante (figure 20). Le taux d'enfants souffrant de la faim est au moins trois fois plus élevé parmi les Roms que parmi les non-Roms interrogés. En Slovaquie, le taux d'enfants roms vivant dans un ménage souffrant de la faim est 11 fois supérieur au taux des enfants non-Roms dans la même situation. En Italie, il est 40 fois supérieur. Pour l'Italie et la Grèce, qui ont les taux d'enfants souffrant de la faim les plus élevés derrière la Roumanie, ces résultats contrastent nettement avec le fait que ces deux pays occupent également la deuxième position pour le taux

⁴¹ En France, l'échantillon ne comprenait que les Roms non sédentaires, les Gens du voyage.

⁴² Peric, T., (2012).

Figure 20 : Au moins l'un des membres du ménage s'est couché en ayant faim au moins une fois au cours du mois écoulé, par État membre de l'UE (%)



Note : Enfants âgés de 0 à 17 ans et adultes âgés de 18 ans et plus dans un ménage où une personne au moins « s'est couchée en ayant faim par manque de moyens pour l'achat de nourriture » au cours du mois écoulé.
 Source : Enquête pilote de la FRA sur les Roms, 2011, personnes dans des ménages

d'emploi des Roms. Cela souligne également les limites des politiques d'intégration actives et la nécessité d'agir immédiatement pour soutenir directement les familles souffrant de la faim et de la pauvreté extrême dans l'UE. Reconnaissant que la faim augmente dans une Europe en sortie de crise, le Conseil de l'Union européenne a approuvé, le 11 décembre 2013, un règlement sur un Fonds européen d'aide aux plus démunis. Des fonds à hauteur de 3,5 milliards EUR seront alloués aux États membres entre 2014 et 2020.⁴³

⁴³ Coreper (2013).

Conclusions

Malgré des différences aux niveaux national et régional dans les États membres de l'UE, cette analyse indique que les Roms interrogés sont confrontés à de multiples désavantages socio-économiques qui découlent souvent de l'absence d'un emploi adapté et/ou de l'impossibilité d'accéder au marché du travail. La situation est influencée par des facteurs tels que la discrimination et l'exclusion persistantes, ainsi que l'insuffisance de l'éducation et de formations pouvant favoriser l'accès au marché du travail.

Il convient de remédier résolument à la discrimination et à l'exclusion de longue date qui visent les Roms. La législation de l'UE sur la discrimination, en particulier dans le domaine de l'emploi et de la formation, devrait être d'appliquée rigoureusement et son application devrait être suivie en étroite coopération avec les partenaires sociaux, les organismes de promotion de l'égalité et d'autres mécanismes de protection des droits de l'homme.

Les formes d'emploi des Roms diffèrent d'un État membre couvert par l'enquête à l'autre, reflétant le parcours historique des stratégies de survie adoptées par différents groupes en réaction aux interventions de l'État et aux conditions du marché. La comparaison avec le reste de la population met en évidence un lien entre les taux d'emploi nationaux globaux et la situation des non-Roms interrogés en matière d'emploi. On ne retrouve pas cette corrélation entre les taux d'emploi des Roms et les marchés du travail nationaux, ce qui indique que les effets des politiques nationales du marché du travail sur la situation des Roms pourraient être assez limités. Par conséquent, pour être efficaces, les stratégies en matière d'emploi doivent suivre une approche de développement au niveau régional et cibler les lieux et les zones défavorisées où la population rom est importante.

Le travail indépendant, qui est davantage généralisé en Italie, en Grèce, en France et au Portugal, semble

renforcer les désavantages sur le marché du travail. Il convient d'élargir le champ d'action des politiques favorisant le travail indépendant au-delà de la création de revenus, afin de garantir l'égalité d'accès à la sécurité sociale.

L'enquête souligne un élément important : le travail rémunéré ne peut à lui seul réduire la pauvreté des Roms. La persistance du phénomène des « travailleurs pauvres » peut avoir des conséquences désastreuses à long terme et décourager les jeunes qui cherchent à améliorer leur formation et à adopter des stratégies de vie reposant sur un travail correctement rémunéré. Les données indiquent que l'emploi type d'un « Rom moyen » ne permet pas de faire vivre une « famille rom moyenne ». Par conséquent, les emplois garantissant un salaire minimum associé à des transferts sociaux doivent générer un revenu suffisant pour assurer des fins de mois correctes - et réduire la pauvreté extrême, et la malnutrition, que l'enquête a identifié.

Un autre résultat important concerne l'emploi des femmes. Leur participation au marché du travail peut atténuer les difficultés économiques sans toutefois suffire pour éliminer le risque de pauvreté. Selon les éléments de preuve, l'écart en matière d'emploi entre les femmes et les hommes roms se réduit pour la jeune génération. Renforcer leur pouvoir d'action pourrait soutenir cette tendance.

Les données suggèrent que la discrimination coïncide avec les désavantages en matière de résidence et de logement. Les conséquences sont graves et incluent l'absence d'accès à l'électricité, à l'eau et au système d'assainissement. Les mauvaises conditions de vie sont susceptibles d'avoir des effets sérieux, notamment sur les enfants. Il convient de les traiter en priorité en proposant des logements adaptés et en assurant les transferts sociaux nécessaires afin que les besoins élémentaires des enfants et des personnes âgées soient couverts.

Annexe : L'enquête en bref

Quels sont les États membres de l'UE couverts par l'enquête ?

L'enquête a été menée en Bulgarie, en Espagne, en France, en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Pologne, au Portugal, en République tchèque, en Roumanie et en Slovaquie.

Qui a été interrogé et comment ?

- Dans chaque État membre, environ 1 000 ménages roms et 500 ménages non-roms ont été sélectionnés de manière aléatoire dans des régions connues pour compter une population rom supérieure à la moyenne nationale. L'enquête reflète donc la situation dans ces régions des 11 États membres présentant une proportion de Roms supérieure à la moyenne.
- Un ménage était classé dans la catégorie « rom » si au moins une personne du ménage s'identifiait comme appartenant à un groupe rom ou apparenté et était disposée à participer à l'enquête.
- Sur l'ensemble des pays, l'enquête a permis d'interroger 10 811 ménages roms et 5 508 ménages non-roms, fournissant ainsi des informations sur 61 271 personnes.
- Les informations sur le ménage et ses membres ont été recueillies par le biais d'entretiens en face-à-face au domicile des personnes interrogés, avec un répondant du ménage âgé d'au moins 16 ans, sélectionné de manière aléatoire ; les répondants non-roms ont été sélectionnés dans la même zone résidentielle ou dans le voisinage immédiat des Roms interrogés.
- La majorité des Roms interrogés dans le cadre de l'enquête avaient la nationalité du pays de résidence, à l'exception de l'Italie, où environ 40 % des répondants étaient des non-nationaux.

Quelles étaient les questions posées ?

Les questions ont porté sur :

- les caractéristiques sociodémographiques de base de tous les membres du ménage,

- leur situation en termes d'emploi, d'éducation, de santé et de logement,
- le quartier et son infrastructure,
- l'intégration, la discrimination, la sensibilisation aux droits et les questions de citoyenneté,
- la mobilité et la migration.

Le questionnaire était composé de deux parties : une « grille du foyer » et une partie individuelle ou « questionnaire principal ». La « grille du foyer » permettait d'obtenir des informations sur les caractéristiques de base de tous les membres du ménage, telles que rapportées par le répondant sélectionné aléatoirement. Le questionnaire principal comprenait des questions plus précises sur le ménage en général et la situation personnelle du répondant sélectionné.

Quelle est la représentativité des résultats ?

- Les résultats sont représentatifs pour les femmes et les hommes roms vivant dans des zones où la densité de la population rom est supérieure à la moyenne nationale.
- Les résultats pour les non-Roms ne sont pas représentatifs de la population générale de chaque État membre, mais ils servent d'élément de référence pour les Roms, étant donné que les non-Roms interrogés partagent souvent le même environnement, le même marché du travail et les mêmes infrastructures sociales.
- Le « total » mentionné dans de nombreux graphiques et tableaux est une « moyenne non pondérée » de tous les Roms inclus dans l'enquête et ne devrait être utilisée que comme point de référence pour les différentes valeurs nationales. La « moyenne non pondérée » ne comporte pas de rectification selon la taille des échantillons de population dans les différents pays. Autrement dit, elle ne reflète pas la situation de l'ensemble de la population rom dans les 11 États membres de l'UE couverts par l'enquête.

CONCEPTS ET MOTS-CLÉS

Identité rom

Historiquement, l'identité rom s'est principalement construite vis-à-vis de la société non-rom, les *gadjs*. La consolidation des États modernes, fondée sur leurs structures séculières et religieuses a fait de la participation ou de la non-participation à ces structures un marqueur d'identification de plus en plus important et, plus tard, un facteur d'exclusion sociale.⁴⁴ Il existe un long débat académique, juridique et politique sur la stratégie d'identification des Roms par le biais d'enquêtes. Le problème est complexe : tout d'abord, les Roms forment un groupe hétérogène quant à leur identité ethnique, la langue qu'ils utilisent, leurs traditions culturelles et leur niveau d'intégration sociale. De nombreux chercheurs considèrent donc le terme « Roms » comme un terme générique faisant référence à une population dont les identités ethniques sont très différentes. En outre, la plupart des Roms européens ont des identités multiples et complexes et ne révèlent leur identité ethnique qu'en fonction de leur perception des conséquences éventuelles. Enfin, comme ils sont fréquemment victimes de préjugés raciaux et de discrimination, nombre de Roms préfèrent cacher leur appartenance ethnique lorsqu'ils sont interrogés.⁴⁵

Pour conceptualiser l'appartenance « rom » dans les enquêtes, on peut adopter principalement deux approches aboutissant à des résultats qui ne sont qu'en partie comparables. L'interprétation la plus étroite définit la minorité rom comme composée de ceux qui s'identifient comme « Tsiganes/Roms » (« auto-identification »), alors qu'une interprétation plus large englobe tous ceux qui sont considérés comme tels par des éléments extérieurs (« identification externe »).⁴⁶

L'enquête de la FRA a procédé par étapes pour identifier les répondants « roms ». Premièrement, les zones où la densité de Roms était importante ont été repérées d'après les données des recensements (Bulgarie, Hongrie, Pologne et Roumanie) ou d'autres sources de données disponibles relatives à la population (Espagne, République tchèque et Slovaquie). Ensuite, les répondants ont été filtrés par une question introductive « Votre ménage compte-t-il un membre de la communauté rom ? ». Enfin, au cours de l'entretien, le répondant sélectionné aléatoirement a été invité à répondre à une question portant sur l'origine ethnique de tous les membres du ménage. Cette question visait à confirmer le résultat du processus d'identification précédent et non de discerner des identités multiples. Le répondant ne pouvait sélectionner qu'une option quant à l'identité.

⁴⁴ Ivanov, A. (2012).

⁴⁵ Rughiniş, C. (2010) ; Milcher, S. et Ivanov, A. (2004) ; McGarry, A. et Tremlett, A. (2013) ; Krizsán, A. (2011) ; Csepeli, G. et Simon, D. (2004) ; Szelényi, I. et Ladányi, J. (2006) ; Simon, P. (2007).

⁴⁶ Ivanov, A., Kling, J., et Kagin, J. (2012).

Bibliographie

- Cherkezova, S., Tomova, I. (2013), *An Option of Last Resort? Migration of Roma and Non-Roma from CEE countries*, Roma Inclusion Working Papers, Bratislava, centre régional de Bratislava, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Europe et dans la CEI.
- Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, COM(2010) 2020 final, Bruxelles, 3 mars 2010.
- Commission européenne (2011), *Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020*, COM(2011) 173 final, Bruxelles, 5 avril 2011.
- Commission européenne (2013a), *Renforcer la dimension sociale de l'Union économique et monétaire*, COM(2013) 690 provisoire, Bruxelles, 2 octobre 2013.
- Commission européenne (2013b), *Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité*, C(2013) 778 final, Bruxelles, 20 février 2013.
- Commission européenne, *Europe 2020 en bref*, http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/index_fr.htm.
- Commission européenne, *Youth unemployment*, http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/themes/21_youth_unemployment.pdf.
- Conseil de l'Europe, *Charte sociale européenne (révisée)*, Strasbourg, 3 mai 1996.
- Conseil de l'Europe, Comité des Ministres (2010), *Déclaration de Strasbourg sur les Roms*, CM(2010) 133 final, 20 octobre 2010.
- Conseil de l'Europe (2012), *Glossaire terminologique raisonné sur les questions roms*, 18 mai 2012, <http://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680088eaa>.
- Conseil de l'Union européenne (2013), *Recommandation du Conseil relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres*, www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/lisa/139979.pdf.
- Coreper (2013), *Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)*, Bruxelles, 11 décembre 2013, 17655/13, www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/lisa/140047.pdf.
- Csepeli, G. et Simon, D. (2004), « Construction of Roma Identity in Eastern and Central Europe: Perception and Self-identification », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 30, n° 1, p. 129-150.
- Eurostat, Indicateurs « Europe 2020 », Indicateurs clés, <http://ec.europa.eu/eurostat/web/europe-2020-indicators/europe-2020-strategy/headline-indicators-scoreboard>.
- Eurostat, Taux de risque de pauvreté au travail (source : SILC), <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=fr&pcode=te-sov110>.
- Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (2011), *NEETs – Young people not in employment, education or training : Characteristics, costs and policy responses in Europe*, www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef1254.htm.
- FRA (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne) (2009a), *EU-MIDIS Données en bref – 1^{er} rapport : Les Roms*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne (Office des publications), <http://fra.europa.eu/fr/publication/2013/donnees-en-bref-1-les-roms>.
- FRA (2009b), *EU-MIDIS Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination : Rapport sur les principaux résultats*, Luxembourg, Office des publications, <http://fra.europa.eu/fr/publication/2013/eu-midis-rapport-sur-les-principaux-resultats>.
- FRA (2010), *Protecting fundamental rights during the economic crisis*, document de travail, décembre 2010, http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/1423-FRA-Working-paper-FR-during-crisis-Dec10_EN.pdf.
- FRA (2012), *La situation des Roms dans 11 États membres de l'UE : Les résultats des enquêtes en bref*, Luxembourg, Office des publications, <http://fra.europa.eu/fr/publication/2013/la-situation-des-roms-dans-11-etats-membres-de-lue-les-resultats-des-enquetes-en>.
- FRA (2013), *Roma Pilot survey – Technical report: Methodology, Sampling, Fieldwork*, Luxembourg, Office des publications, <http://fra.europa.eu/en/survey/2012/roma-pilot-survey>.
- FRA (2014a), *Enquête sur les Roms – Données en bref. La discrimination à l'égard des femmes roms et*

- leurs conditions de vie dans 11 États membres de l'UE, Luxembourg, Office des publications.
- FRA (2014b), *Enquête sur les Roms – Données en bref. La discrimination à l'égard des femmes roms et leurs conditions de vie dans 11 États membres de l'UE*, Luxembourg, Office des publications.
- Horváth, B., Ivanov, A., Peleah, M. (2012), « The Global Crisis and Human Development: A Study on Central and Eastern Europe and the CIS Region », *Journal of Human Development and Capabilities*, vol. 13, n° 2, <http://dx.doi.org/10.1080/19452829.2011.645531>.
- Ivanov, A. (2012), « Quantifying the Unquantifiable: Defining Roma Populations in Quantitative Surveys », *Население*, vol. 3-4, p. 79-95.
- Ivanov, A., Kling, J., et Kagin, J. (2012), *Integrated household surveys among Roma populations: one possible approach to sampling used in the UNDP-World Bank-EC Regional Roma Survey 2011*, Roma Inclusion Working Papers, PNUD, Bratislava, www.scribd.com/doc/154052170/Roma-household-survey-methodology.
- Ivanov, A., Zhelyazkova A., Slay, B., Márczis, M., Vašečka, M., O'Higgins, N., Cace, S., et Sirovatka, T. (2002), *Avoiding the Dependency Trap*, Roma in Central and Eastern Europe, Bratislava, Bureau régional du PNUD pour l'Europe et la CEI.
- Krizsán, A. (2011), « Group self-determination, individual rights, or social inclusion? Competing frames for ethnic counting in Hungary », *Ethnic and Racial Studies*, p. 1-17.
- Liégeois, J.-P. (2007), *Roms en Europe*, Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Marushiakova, E., Popov, V. (2001), « Historical and Ethnographic Background. Gypsies, Roma, Sinti » dans : Guy, W. (ed.), *Between Past and Future : the Roma of Central and Eastern Europe*, Hatfield, University of Hertfordshire Press, p. 33-53.
- McGarry, A. et Tremlett, A. (2013), « Challenges facing researchers on Roma Minorities in Contemporary Europe: Notes Towards a Research Program », ECMI Working Paper, n° 62.
- Milcher, S. et Ivanov, A. (2004), « The United Nations Development Programme's vulnerability projects: Roma and ethnic data », *Roma Rights Quarterly 2004*, vol. 1, p. 7-13.
- O'Higgins, N., Ivanov, A. (2006), « Education and Employment Opportunities for the Roma », *Comparative Economic Studies*, Palgrave, mars 2006, vol. 48, n° 1, p. 16-17, www.palgrave-journals.com/ces/journal/v48/n1/pdf/8100147a.pdf.
- O'Higgins, N. (2012), *Roma and non-Roma in the Labour Market in central and South Eastern Europe*, Roma Inclusion Working Papers, Bratislava, PNUD en Europe et dans la CEI, centre régional de Bratislava.
- Peric, T. (2012), *The housing situation of Roma communities*, Roma Inclusion Working Papers, PNUD, Bratislava, http://issuu.com/undp_in_europe_cis/docs/housing_2_web/1?e=0.
- Ringold, D. (2000), *Roma and the Transition in Central and Eastern Europe: Trends and Challenges*, Banque mondiale, Washington D. C., septembre 2000.
- Rughiniş, C. (2010), « The forest behind the bar charts: Bridging quantitative and qualitative research on Roma/Tsigani in contemporary Romania », *Patterns of Prejudice*, vol. 44, n° 4, p. 337-367.
- Simon, P. (2007), *Statistiques « ethniques » et protection des données dans les pays du Conseil de l'Europe*, Conseil de l'Europe, ECRI, Strasbourg.
- Szelényi, I. et Ladányi, J. (2006), *Patterns of Exclusion: Constructing Gypsy Ethnicity and the Making of an Underclass in Transitional Societies of Europe*, Columbia University Press, New York.
- Union européenne, *Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne*, Lisbonne, 17 décembre 2007, JO 2007 C 306.



COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/eurodirect/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

HELPING TO MAKE FUNDAMENTAL RIGHTS A REALITY FOR EVERYONE IN THE EUROPEAN UNION

Un accès égal, plein et entier à l'emploi constitue un vecteur majeur de l'intégration sociale. Il peut améliorer les conditions de vie et donner les moyens à des personnes, notamment les Roms, qui sont la minorité ethnique la plus importante de l'Union européenne (UE), de surmonter avec succès la pauvreté. Ce rapport présente les résultats de l'enquête sur les Roms menée en 2011 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) dans le domaine de la pauvreté et de l'emploi. Selon les résultats, bien que la plupart des Roms recherchent activement un emploi, seul un tiers des Roms interrogés environ ont un emploi rémunéré, souvent précaire et informel. Ce rapport révèle de nombreux problèmes : des taux d'emploi très faibles ont été rapportés, en particulier pour les jeunes Roms.

L'UE a fait de l'emploi et de la réduction de la pauvreté des objectifs de sa stratégie de croissance 2020, dans laquelle les Roms sont mentionnés explicitement, mais pas exclusivement. Le Conseil de l'Union européenne a adopté une recommandation en décembre 2013 qui suggère spécifiquement aux États membres de garantir l'égalité de traitement des Roms dans l'accès au marché du travail et à l'emploi. Des efforts concertés sont nécessaires pour briser le cercle vicieux de l'inégalité.

La FRA vise à contribuer à ces efforts en testant de nouvelles approches en matière d'engagement local, notamment en faveur de l'emploi, au niveau local et en apportant des éléments de preuve des changements sur le terrain.



Office des publications

ISBN 978-92-9491-205-3
doi:10.2811/390548

FRA – AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne – Autriche

Tél. +43 158030-0 – Fax +43 158030-699

fra.europa.eu – info@fra.europa.eu

facebook.com/fundamentalrights

linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency

twitter.com/EURightsAgency